



LE COUP D'OEIL DE L'A.M.R.I



LA REVUE DE L'ASSOCIATION DU MASTER RELATIONS INTERNATIONALES
UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE



© European Union 2021 – Source: EP

ARABIE SAOUDITE
THE LINE

PAGE 13

CORRUPTION AU
PARLEMENT EUROPÉEN

PAGE 17

MAISONS DE LUXE
ET DIPLOMATIE

PAGE 31

NUMÉRO 12 • MARS 2023

L'Édito



LE COUP D'ŒIL DE L'AMRI 2022-2023

Fondée à la rentrée 2020, l'Association du Master Relations Internationales (AMRI) est née sous l'impulsion des étudiants du master Histoire - Relations internationales de l'Université Catholique de Lille. Nous sommes donc honorés de vous présenter notre revue : **Le coup d'œil de l'AMRI**. Notre équipe, composée des étudiants du Master, souhaite vous partager son intérêt pour les grandes questions internationales. Cette revue se veut accessible à tous : aux étudiants comme aux amateurs.

Retrouvez-nous pour une mise en relief de l'actualité internationale, à travers plusieurs articles thématiques, pour ne rien rater des grands événements. Chaque revue portera sur de multiples sujets : enjeux sécuritaires, rivalités d'influence entre les grandes puissances, ainsi que géopolitique environnementale, culturelle ou économique. Nous vous proposons donc un tour d'horizon mondial allant de l'Asie aux Amériques, en passant par l'Europe, l'Afrique et les pôles.

Le dossier principal de cette revue s'axe sur la corruption au Parlement européen. Cette édition revient donc à la fois sur les divers scandales ébranlant cette institution européenne notamment ceux du *Marocgate* et du *Qatargate* mais aussi sur les mesures mises en place par cette dernière afin d'y remédier.

Nous souhaitons rappeler que les opinions émises dans ces articles n'engagent en rien la responsabilité de l'Université Catholique de Lille (UCL) et de l'AMRI. Nous prenons le parti de laisser nos rédacteurs s'exprimer, tant que leurs propos sont justifiés par des sources scientifiques et des exemples concrets.

Au nom de l'ensemble de l'équipe de la revue, nous vous souhaitons une excellente lecture.

Rédactrices en chef

JULIETTE GRIBOVALLE ET LILIE LENOIR
appuyées par Chloé DANIEL et Clément PARDONCHE

S O M M A I R E

- 3** NOUVELLE ZÉLANDE : BILAN SUR CES 5 DERNIÈRES ANNÉES
Inès Ramos-Darmendrail
- 6** LA NOUVELLE STRATÉGIE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE DU JAPON
Raïnath Sylla
- 10** LES FEMMES, ACTRICES ET VICTIMES DE LA SOCIÉTÉ IRANIENNE DEPUIS 1979
Danielle Heral Mathos
- 13** LES VILLES INTELLIGENTES EN ARABIE SAOUDITE : LE CAS DE « THE LINE »
Sarah Kouarta
- 17** DOSSIER : LA CORRUPTION AU PARLEMENT EUROPÉEN
Alexandre Messiah, Capucine Rieth, Jennifer Jalmain, Lucas Perriat
- 31** LES MAISONS DE LUXE FRANÇAISES : ARME CULTURELLE DU SOFT POWER TRICOLORE
Lilie Lenoir
- 35** LES ÉTATS-UNIS FACE À LA CRISE DES OPIOÏDES
Séphora Ventadour
- 39** BIBLIOGRAPHIE DU DOSSIER
- 42** REMERCIEMENTS



NOUVELLE-ZÉLANDE : BILAN SUR CES 5 DERNIÈRES ANNÉES



RÉDIGÉ PAR INÈS RAMOS-DARMENDRAIL



Image n°1 : Vue de Auckland, la capitale économique de la Nouvelle-Zélande © Manfred Gottschalk/Getty

Chris Hipkins a prêté serment lors d'une cérémonie à Wellington, la capitale, ce 25 janvier 2023 : il devient officiellement le Premier ministre de la Nouvelle-Zélande. Sa prédécesseure, Jacinda Arden, ayant fait preuve de courage politique, a décidé de démissionner quelques jours plus tôt. Elle disait ne plus avoir la force de continuer et laisser ainsi la place à quelqu'un pouvant faire face aux prochains défis du pays.

UNE GESTION DE LA PANDÉMIE CONTROVERSÉE

La Nouvelle-Zélande a fait beaucoup parler d'elle lors de la gestion de la covid : sa politique a été saluée par la critique à l'international pour son efficacité. Toutefois, Chris Hipkins, à la tête du ministère en charge de la pandémie mondiale, avant de devenir Premier ministre, a fait adopter des mesures très sévères. En effet, le pays a fait le choix d'adopter une politique « zéro covid » : confinement dès les premiers cas et une fermeture des frontières. Ces dernières n'ont d'ailleurs été rouvertes qu'au 31 juillet 2022.

Contrairement aux autres pays, ces mesures drastiques et sévères ont été plutôt bien acceptées par la population, car, selon un sondage fait par l'agence néo-zélandaise Colmar Brunton, les 20 et 21 avril 2020, 87 % des habitants du pays auraient été en faveur des mesures prises par le gouvernement depuis l'épidémie mondiale.

En revanche, ces mesures de politique « zéro covid » ont été brutales pour l'économie néo-zélandaise. En effet, le secteur du tourisme a été l'un des plus touchés par cette épidémie et d'autant plus¹ lors de la fermeture des frontières, alors même que ce secteur représente environ 10 % du PIB national. En mars 2022, ce secteur ne représentait plus que 3 % du PIB, ce qui témoigne de la sévérité des mesures appliquées au pays. En termes d'emploi, le secteur du tourisme s'est retrouvé en marge : le taux d'emploi lié à ce secteur en 2022 a diminué de 13,6 % par rapport à 2021. Tout de même, avec la réouverture des frontières depuis le 31 juillet 2022, on peut espérer des chiffres en hausse, mais le niveau d'avant la pandémie ne sera pas rattrapé avant 2024, selon les déclarations du gouvernement néo-zélandais.

¹ : Quick facts and figures. Tourism industry aotearoa

Ce pays insulaire, aux 5 millions d'habitants², n'a détecté qu'un peu plus d'un million de cas covid et 1 697 décès, selon les données du ministère de la Santé. À titre de comparaison, la France (68 millions d'habitants) aurait enregistré environ 150 000 décès, selon Santé publique France. Ces chiffres témoignent du « succès » de la politique sanitaire menée par le gouvernement néo-zélandais. Néanmoins, ces mesures gouvernementales ont eu des conséquences sur la popularité du gouvernement en place, dirigé alors par Jacinda Arden, du parti travailliste. Cette gestion de la crise de manière assez stricte ainsi que le risque de récession, ont fait monter l'opposition et notamment du côté conservateur.

JACINDA ARDEN, CHEFFE DE GOUVERNEMENT

Après son élection au titre de Première ministre en 2017, Jacinda Arden remet la Nouvelle-Zélande au centre des débats internationaux. Elle annonce quelques mois plus tard qu'elle est enceinte tout en s'affirmant comme un personnage clé du pays, dans un milieu pourtant encore très masculin. Ses promesses de campagne sont basées sur la lutte contre les violences faites aux femmes, la pauvreté des enfants, l'accès aux soins médicaux et la légalisation de l'avortement. Elle engage un discours de réconciliation avec les peuples indigènes et fait avancer son pays sur la voie de la transition énergétique.

Elle devra gérer deux attaques terroristes. La première, en septembre 2021, dans un supermarché d'Auckland, où l'assaillant muni d'un couteau, a blessé 6 personnes. Le coupable, abattu sur le coup, était placé sur une liste antiterroriste et surveillé de près par les services néo-zélandais. Arrivé en 2011 au pays, il était suspecté d'être proche de l'État Islamique, bien que son crime n'ait pas été revendiqué par l'organisation terroriste. La Première ministre a qualifié cet acte « d'ignoble, détestable » et parle avant tout d'une action isolée, celle d'un individu et non pas d'une culture ou religion. Mais l'attentat ayant ému et choqué le monde entier est celui de Christchurch, le 15 mars 2019. Le coupable, aux idéaux racistes et d'extrême droite, a pris pour cible deux mosquées de la ville de Christchurch, causant la mort de 51 personnes.

C'est un des massacres les plus meurtriers ayant été commis dans le pays. Par la suite, Jacinda Arden décide de prendre des mesures quant à la réglementation et législation encadrant les armes à feu et leurs détentions.

Après 5 années de mandat, Jacinda Arden prend sa retraite et démissionne. C'est lors d'une réunion du parti travailliste qu'elle annonce ne plus avoir "assez d'énergie" et qu'elle passe le relais à son successeur, issu du même parti : Chris Hipkins.

UN PAYS MENACÉ PAR LA CRISE CLIMATIQUE

Le rapport *Environment Aotearoa*, publié le 18 avril 2019 par le ministère de l'Environnement, a fait état de la situation environnementale alarmante du pays. Les faits sont les suivants : bien que seulement 20 % des espèces (la faune et la flore) du territoire néo-zélandais ont été identifiées, ce sont près de 4 000 d'entre elles qui seraient menacées d'extinction, selon ce rapport.

Face à l'ampleur de ce phénomène climatique, Jacinda Arden a porté une déclaration au Parlement, faisant approuver à 74 votes contre 43, l'état « d'urgence climatique », le 2 décembre 2020. Le Royaume-Uni a été le premier à porter ce projet, mais la réalité est que cette déclaration reste avant tout une action symbolique. Pour rappel, les promesses de campagne de la Première ministre reposaient, en grande partie, sur l'action climatique. Néanmoins, la cheffe de gouvernement a été beaucoup critiquée pour son inaction pour le climat.

Le pays ayant une réputation propre, verte, pourrait perdre cette renommée internationale face à cette urgence environnementale, d'autant plus qu'il est pour rappel, un pays insulaire, en proie à des risques sismiques importants et des inondations.

Dernièrement, dans la nuit du 26 au 27 janvier 2023, la ville d'Auckland, plutôt calme à cette période de l'année, (la plus grande du pays), a été le théâtre de fortes pluies ayant entraîné des inondations historiques jamais enregistrées dans le pays. Ce phénomène n'est pas nouveau, mais c'est son intensité qui est anormale : on parle de rivière atmosphérique.

² : *New-Zealand. CIA : The world factbook*

Cette dernière s'explique par des bandes d'air chaud transportant une quantité d'eau importante pouvant provoquer de fortes pluies, selon Robert Vautard, climatologue et directeur de recherche au CNRS. Ce phénomène s'est intensifié avec le réchauffement climatique : l'augmentation de la température des océans provoquant une aggravation de ce phénomène.

Ces 5 dernières années, sous la mandature de Jacinda Arden, ont énormément bousculé le pays. Entre épidémie mondiale, menace terroriste et urgence climatique, la Nouvelle-Zélande a été propulsée au centre des discussions internationales. Il s'agit maintenant de suivre de près le prochain gouvernement, mené par Chris Hipkins.

BIBLIOGRAPHIE

Articles de presse

AFP. (2023, 25 janvier). Nouvelle-Zélande : Jacinda Arden se retire, Chris Hipkins nommé premier ministre. Le Monde. <https://www.lemonde.fr>

AFP. (2021, 22 août). Face au variant Delta, la Nouvelle-Zélande s'interroge sur sa stratégie « zéro Covid ». Le Figaro. <https://www.lefigaro.fr>

Coughlan. T. (2020, 23 avril). Coronavirus: the government's Covid-19 lockdown measures have overwhelming public support, according to a poll. Stuff. <https://www.stuff.co.nz>

Gulley. A. (2020, 4 mai). Coronavirus : comment la Nouvelle-Zélande a-t-elle fait pour contenir l'épidémie ? National Geographic. <https://www.nationalgeographic.fr>

Lebrun. G. (2019, 24 avril). Nouvelle-Zélande : un nouveau rapport environnemental inquiétant. Géo. <https://www.geo.fr>

Mastrandreas. S. (2020, 2 décembre). La Nouvelle-Zélande déclare l'état d'urgence climatique. Les Échos. <https://www.lesechos.fr>

Reuters. (2021, 24 novembre). La Nouvelle-Zélande ne rouvrira pas ses frontières aux touristes internationaux avant avril 2022. Ouest France. <https://www.ouest-france.fr>

Podcasts

Maifert, A-C. (2023, janvier 16). En Nouvelle-Zélande, la première ministre travailliste, Jacinda Arden, tire sa révérence. In En toute subjectivité. France inter. <https://www.radiofrance.fr>

Cluzel, T. (2021, septembre 3). Attaque terroriste en Nouvelle-Zélande. In Journal de 12h30. France culture. <https://www.radiofrance.fr>

Menget. L. (2020, mai 20). En Nouvelle-Zélande, la femme politique la plus populaire du monde. In Le monde est à nous. France info . <https://www.radiofrance.fr>



LA NOUVELLE STRATÉGIE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ DU JAPON



RÉDIGÉ PAR RAÏNATH SYLLA



Image n°2 : L'armée de défense japonaise © AFP/EPA

Le 16 décembre 2022, le cabinet du Premier ministre japonais, Kishida Fumio a approuvé l'expansion la plus ambitieuse et la plus rapide de la puissance militaire japonaise depuis la création des Forces d'Autodéfense (FAD) du pays en 1954. Le gouvernement entend consacrer 43.000 milliards de yens (environ 306 milliards d'euros) en faveur des dépenses militaires, de sorte à porter le budget annuel de la défense et de la sécurité à environ 19 000 milliards de yens, soit une augmentation de 2 % du Produit Intérieur Brut (PIB) d'ici 2027. Cette augmentation s'aligne sur les références de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN). Un tel projet pourrait hisser le Japon au troisième rang des pays ayant les budgets de défense les plus élevés dans le monde, derrière les États-Unis et la Chine.

UNE POLITIQUE DE SÉCURITÉ JUSQU'ICI EXCLUSIVEMENT CENTRÉE SUR L'AUTODÉFENSE

Cette nouvelle stratégie de défense représente un tournant historique pour le Japon. En effet, la fin de la Seconde Guerre mondiale marque l'adoption d'une constitution pacifiste, qui exclut la possibilité pour la nation japonaise de s'équiper d'une armée offensive.

Cette constitution rédigée par les États-Unis après la défaite nippone dans la guerre du Pacifique, a conduit à la disparition de l'Armée ainsi que de la Marine impériale japonaise. Caractérisée par des normes sociales et légales qui limitent le pouvoir des militaires dans la vie publique, et l'instauration d'un plafond de 1% du PIB pour les dépenses militaires, elle scelle également la dépendance en matière de défense sur l'alliance avec les États-Unis.

Cependant, avec l'évolution de la situation internationale et les nombreuses menaces sur sa sécurité, le pays se dote des FAD, strictement dédiées à la défense du pays. Depuis lors, le Japon a continué à renforcer sa stratégie de sécurité et de défense, qui passe par l'approfondissement d'une coopération étroite avec les États-Unis et les pays de la région, et une modernisation grandissante de ses forces armées, tout en maintenant son engagement en faveur de la paix et de la stabilité internationale. Ainsi, en 1992, Tokyo vote la loi sur les opérations de maintien de la paix, *Peacekeeping Operations* (PKO), qui permet l'envoi d'hommes au Cambodge en tant que casques bleus de l'ONU.

LES POLITIQUES ENTAMÉES PAR ABE SHINZO, RUPTURE HISTORIQUE DANS LA STRATÉGIE DE DÉFENSE NIPPONE

La première révision de la stratégie de défense japonaise en 2013 coïncide avec le retour au pouvoir du Parti libéral-démocrate dans un contexte de résurgence des incursions de la Chine dans les eaux et espaces aériens japonais, à proximité des îles Senkaku. L'ancien Premier ministre Shinzo Abe a longtemps assumé et défendu l'idée d'une révision radicale des politiques de défense et de stratégie de sécurité nationale dans le but de redonner au pays un statut de « nation normale »¹, ce qui traduit d'une volonté de transcendance de la constitution pacifiste d'après-guerre. De ce fait, durant son second mandat, la doctrine et le budget militaire japonais ont été profondément repensés. Il met en place un Conseil de sécurité national ministériel, créé un secrétariat de la sécurité et entame une rationalisation de l'approvisionnement militaire à travers l'établissement de l'*Acquisition, Technology & Logistics Agency* (ATLA),² tout ceci dans un climat d'insécurité régionale grandissant pour le pays qui fait planer le risque de conflit sans précédent encore aujourd'hui. De plus, sous sa mandature, le champ d'intervention des FAD se multiplie et grâce à un projet de réforme de la loi, ces forces sont autorisées à intervenir en cas d'incursion territoriale des sous-marins chinois en appui aux gardes-côtes et en cas de perception d'une menace. En cas de crise internationale, elles peuvent même défendre les alliés, à condition que l'attaque représente un risque sur la survie du Japon ou en cas de menace vitale sur les droits des Japonais.

¹ : Dans le sens d'une nation capable de posséder et - éventuellement d'utiliser - des capacités offensives pour atteindre des missiles ennemis en cas d'attaque armée sur Tokyo. Un éloignement par rapport à la politique exclusivement axée sur la défense du Japon.

² : Il s'agit d'une agence établie sous la direction du ministère de la défense et qui est responsable de la gestion de projets, de technologie, ainsi que de la recherche et du développement et de l'acquisition d'équipements de défense pour les FAD.

TROIS DOCUMENTS IMPORTANTES : LA STRATÉGIE DE SÉCURITÉ NATIONALE (SSN), LA STRATÉGIE DE DÉFENSE NATIONALE (SDN) ET LE PROGRAMME DE DÉFENSE (DBP)

La SSN fournit une orientation stratégique de haut niveau pour la diplomatie, la défense, la sécurité économique, la technologie, le cyber et le renseignement au cours de la prochaine décennie.

La SDN énonce les objectifs de défense en s'alignant sur la convention de dénomination du ministère de la Défense des États-Unis.

Le **DBP**³, définit les dépenses totales de défense et les volumes d'acquisition des principaux équipements pour les cinq à dix prochaines années.

Ces trois documents sont les éléments clé de cette nouvelle stratégie puisqu'ils détaillent les ambitions du Japon et les directions prises dans ce contexte.

Tout d'abord, il est important de noter que le pays prend conscience de la donne sécuritaire instable dans la région ainsi qu'à l'internationale. Si la présence chinoise était en 2013 qualifiée de situation préoccupante pour le Japon, la Chine est désormais qualifiée de « défi stratégique sans précédent » dans la SSN. Un tel renforcement de la défense japonaise a donc pour objectif de limiter, sinon de dissuader l'expansionnisme chinois dans la région tout en essayant de garder un *modus vivendi* avec Pékin. L'invasion russe en Ukraine représente un élément important étant donné les sanctions adoptées par Tokyo contre la Russie. Les Japonais sont désormais conscients de la possibilité d'une guerre à grande échelle dont le pays pourrait être victime à l'instar de l'Ukraine.

Parmi les changements proposés à travers ces documents, on relève surtout l'acquisition de capacités de contre-attaque, « indispensable » pour vaincre les invasions plus rapidement et à une plus grande distance. Concrètement, le pays veut s'armer de missiles de longue portée qui seraient capables d'atteindre des sites de lancement de missiles à l'étranger en cas d'agression.

³ : De l'acronyme anglais, *Defense Build-up Program*.

⁴ : Document de La nouvelle stratégie de défense disponible sur le site de l'ambassade du Japon. p18-19

Le Japon justifie ce changement en réaffirmant l'inadaptabilité de son système actuel de défense antimissile par rapport à ses adversaires. Rappelons qu'au cours de l'année 2022 seulement, la Corée du Nord a lancé des missiles plus de 30 fois et parmi ceux-ci, un a survolé le territoire japonais. Il s'agit donc pour Tokyo d'une menace palpable qui pourrait justifier de la constitutionnalité d'une telle proposition. De plus, le pays se positionne en direction d'un système de défense aérien à travers des moyens de cybersécurité afin de pallier aux menaces. Enfin, ces moyens de cybersécurité sont animés par une volonté de passer à l'offensive en prévenant les attaques cyber, ce qui nécessite une amélioration de la quantité et de la qualité du personnel qui devraient atteindre 4000 experts cyber en 2027.

Par ailleurs, la stratégie illustrée dans ces trois documents modifie la politique indo-pacifique du pays en y injectant une réflexion stratégique et en créant de nouveaux instruments de sécurité. En effet, à travers l'alliance avec les États-Unis et grâce aux forces de frappe dont elle entend disposer, Tokyo cherche maintenant à établir des processus de coopération plus interactifs dans lesquels elle a plus de poids et de capacités à faire valoir. De tels processus sont loin d'être garantis puisque le Japon ne souhaite pas être rattaché à une structure de commandement combiné dirigée par les États-Unis, comme l'OTAN et l'alliance États-Unis-Corée.

De plus, ces documents envisagent que le Japon devienne mieux équipé pour promouvoir un réseautage sur mesure avec d'autres acteurs indo-pacifiques, notamment l'Australie. Enfin, ils prévoient également que le Japon dispose de nouveaux moyens pour renforcer ses relations avec d'autres partenaires, en assouplissant les restrictions sur les exportations d'armes du Japon et par de nouveaux budgets d'assistance en matière de sécurité. Cet assouplissement a une incidence directe sur le développement d'un avion de combat de cinquième génération par le Japon, le Royaume-Uni et l'Italie, tandis que ces budgets seront un instrument de promotion des liens avec les États d'Asie du Sud-Est. Par ce biais, le Japon entend consolider une image à travers laquelle sa stratégie et le renforcement de sa défense ne sont pas des efforts isolés.

La nouvelle stratégie de défense et de sécurité du Japon, bien qu'elle suscite déjà un vif intérêt et bénéficie d'un soutien dans l'opinion publique, devra faire face à bon nombre de réticences et de défis en terme de financement, de législation vis à vis de la Constitution, et de mise en œuvre réelle des propositions. On note déjà une ferme opposition de la part de Pékin qui soulève le risque de l'expansionnisme nippon dont elle a déjà été la victime auparavant.

BIBLIOGRAPHIE

Articles universitaires

Guibourg Delamotte (2015, 16 octobre). La politique de défense d'Abe Shinzô : remise en cause ou réaffirmation du pacifisme ? | Sciences Po CERI. <https://www.sciencespo.fr>

Péron-Doise, M. (2004). Japon : puissance militaire, puissance civile ?. *Outre-Terre*, 2004/1 n6, pages 57 à 70. <https://doi.org/10.3917/oute.006.0057>

Sitographie & Podcasts

Céline Pajon (19 décembre 2022). Nouvelle stratégie de sécurité et de défense au Japon. Comment dit-on Zeitenwende en japonais ? Institut Français des Relations Internationales (IFRI) Lettre du Centre Asie, n°101.

Edouard Pflimlin (29 Avril 2022) La politique de défense japonaise sur le point de changer radicalement d'orientation ? (s. d.). IRIS. <https://www.iris-france.org>

Andrew Schwartz, Chris Johnstone, (16 Decembre 2022) Japan's New Defense Strategy, Truth of the matter, CSIS Podcast. <https://podcasts.apple.com>

BIBLIOGRAPHIE

Article de presse

Takahashi Kosuke . (2022, 20 décembre). Japan's Major Turning Point on Defense Policy. The Diplomat.
<https://thediplomat.com>

The Editorial Board. (2022, 17 décembre). The Sleeping Japanese Giant Awakes. WSJ.
<https://www.wsj.com>

Tomohiko, T. (2023, 30 janvier). La nouvelle stratégie de sécurité du Japon, héritée de Shinzo Abe. Project Syndicate.
<https://www.project-syndicate.org>

Yusuke, I. (2023, 11 février). Japan's New Defense Direction and Its Indo-Pacific Policy. The Diplomat.
<https://thediplomat.com>

Sites officiels

Adoption de la nouvelle « stratégie de sécurité nationale (National Security Strategy ou NSS) » (Déclaration du ministre des Affaires étrangères HAYASHI Yoshimasa). (s. d.). Ministry of Foreign Affairs of Japan.
<https://www.fr.emb-japan.go.jp>

National Security Strategy (NSS). (s. d.). Ministry of Foreign Affairs of Japan. <https://www.mofa.go.jp>

LES FEMMES, ACTRICES ET VICTIMES DE LA SOCIÉTÉ IRANIENNE DEPUIS 1979

RÉDIGÉ PAR DANIELLE HERAL MATHOS



Image n°3 : Illustration artistique © Roshi Rouzbehani

À Paris, le 15 janvier 2023, nous avons pu apercevoir s'afficher sur la Tour Eiffel les mots « Femme, Vie, Liberté ». Ces mots sont devenus le nouveau slogan qui rythme le mouvement de contestation en Iran depuis septembre 2022. Né suite à la mort d'une jeune iranienne, Mahsa Amini, arrêtée par la police des mœurs (mise en place en 2005) en raison d'un voile mal attaché, ce mouvement aux allures de révolution dépeint le premier vrai ralliement de contestation contre le régime religieux iranien, plus de 40 ans après la révolution islamique de 1979. L'analyse de ce mouvement, essentiellement porté par des femmes, nous permet de revenir sur le rôle de celles-ci, dans une société de plus en plus complexe.

LES IRANIENNES D'AUJOURD'HUI : PRISE DE CONSCIENCE ET RÉSISTANCE

Depuis septembre dernier, les Iraniennes et le mouvement de contestation qui s'apparente à une révolution sont au cœur de notre actualité. Ce nouveau mouvement représente une prise de conscience de la condition féminine en Iran et de la volonté de visibilité sur la scène politique et sociale de ces dernières.

Il a été accompagné par une vague de soutien venant des hommes mais surtout de lycéennes et d'étudiantes, mêlant des femmes de toutes les couches sociales du pays.

L'identité même de la République islamique d'Iran est symbolisée en partie par l'image vertueuse et modeste de la femme musulmane. L'invisibilité du corps des femmes, la ségrégation des sexes et l'inégalité institutionnalisée peuvent donc être perçues comme le mantra représentant le régime en place depuis 1979. Cet élan féministe naît dans un pays où le féminisme est associé à l'Occident et à sa décadence. Pour autant, il est difficile d'imaginer que ce mouvement puisse être freiné dans ses objectifs qui visent notamment le renversement du régime théocratique en faveur d'un régime dans lequel les droits des femmes seraient respectés.

L'IMPLICATION DES FEMMES DANS LA RÉVOLUTION DE 1979

Le but de la révolution de 1979 était d'abolir le gouvernement impie du Chah, l'impérialisme américain, et d'installer un régime théocratique.

Malgré son occultation par les médias et l'histoire, les Iraniennes ont joué un rôle important dans les manifestations contre le Chah d'Iran dans les années 1970. Ce sont principalement les mères des familles d'opposants et de prisonniers politiques morts sous le régime du Chah, qui ont motivé la lutte d'opposition au régime dictatorial. Exigeant la libération de leurs hommes, elles ont servi d'exemple aux autres femmes qui se sont révoltées plus tard, à la fin de la décennie.

Au lendemain de la révolution, les femmes qui se sont battues aux côtés des gardiens de la révolution ont vite compris que cette nouvelle société iranienne fondée et dirigée par l'Ayatollah Khomeiny ne répondrait pas à leurs souhaits. En effet, ces femmes réclament désormais d'accéder à la vie politique et sociale du pays à travers une participation de plus en plus active. Une revendication qui semble incompatible avec le nouveau régime qui affiche des mesures à l'encontre des droits des femmes. Ce nouvel environnement se révèle être d'autant plus contraignant que celui dans lequel elles évoluaient à l'époque du Chah.

La guerre Iran-Irak (1908-1988) démontre encore une fois le rôle de l'ombre joué par les femmes dans le soutien aux soldats. Tout en maintenant l'état du pays, les mères, épouses et sœurs de soldats ont ajouté aux charges leur étant naturellement attribuées, le rôle de chef de famille ainsi que la responsabilité du soutien moral aux soldats.

LES RESTRICTIONS DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE AU LENDEMAIN DE LA RÉVOLTE

Une fois arrivé au pouvoir et son régime instauré, Khomeiny a révélé l'objectif de maintenir les femmes hors de la vie sociale et politique en les restreignant à la sphère privée, déjà dominée par les hommes. Une série de lois sont venues renforcer cet objectif.

La réislamisation de la société iranienne débute donc par l'obéissance à la charia pour les femmes, l'obligation du port du voile, l'interdiction de devenir juge, et la ségrégation des sexes dans les activités sportives.

Celles qui ne respectent pas ces nouvelles règles, les femmes adultères et les prostituées sont punies de coups de fouet, lapidées ou même exécutées. On remarque une réelle volonté de contrôle non seulement sur le corps des femmes mais également sur leur statut dans la société. Une des mesures les plus importantes de Khomeiny vis-à-vis des Iraniennes est l'abaissement de l'âge légal du mariage à 9 ans, par la suite réinstauré à 13 ans.

Petit à petit, toutes les lois en faveur des femmes mises en place sous le Chah sont abolies. Le 26 février 1979, le nouveau gouvernement publie un décret annonçant l'abolition de la loi sur l'aide sociale accordée à la famille. Le 3 mars 1979, cette abolition fait l'objet d'une annonce dans le journal Kayhan. En réponse, une manifestation essentiellement menée par les femmes a lieu devant le Palais de la justice à Téhéran, avant d'être brutalement réprimée par les milices gouvernementales. Toutes ces mesures ont poussé les femmes à s'opposer au nouveau régime intégriste peu de temps après son instauration. La condition féminine en Iran et la question des droits de la Femme ont engendré au fil des années un afflux de nouvelles militantes. Elles ont été et sont encore pour la plupart en première ligne de la résistance. Aujourd'hui le Conseil National de la Résistance Iranienne (CNRI) est présidé par Maryam Radjavi. Une grande majorité de femmes font partie des rangs du principal groupe d'opposition au régime islamique iranien.

Le mouvement de contestation que nous observons depuis plusieurs mois n'est donc pas un phénomène spontané mais bien le fruit d'années de lutte des Iraniennes pour la liberté et l'égalité. Dans un contexte sociétal complexe, les femmes jouent immanquablement un rôle politique important et déterminant, souligné par les mouvements de révolte actuels.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

Adelkhah, F. (2003). Chapitre 6. Iran : femmes en mouvement, mouvement de femmes. Dans : Mounia Bennani-Chraïbi éd., Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes (pp. 243-269). Paris: Presses de Sciences Po. <https://doi-org.ezproxy.univ-catholille.fr/10.3917/scpo.benna.2003.01.0243>

Articles de revues scientifiques

(2006). Femmes, islamisme et féminisme en Iran. Confluences Méditerranée, 59, 163-171.
<https://doi.org/10.3917/come.059.0163>

Articles de presse

Caurentin Courtois et Sonia Delesalle-Stolper, (2022, 3 decembre), A Téhéran, les femmes iraniennes se revoltent cheveux au vent, Libération, <https://www.liberation.fr>

Firouzeh Nahavandi, (2022, 11 octobre), Le contrôle du corps des femmes, un enjeu fondamental pour la République islamique d'Iran, The Conversation, <https://theconversation.com>

Sitographie

(2022, 10 février), Le bond en avant des Iraniennes dans la Révolution de 1979, La Commission des femmes du CNRI, <https://women.ncr-iran.org>

Lou Chabani, (2022, 4 novembre), Iran : retour sur l'évolution de la condition féminine, National Geographic, <https://www.nationalgeographic.fr>

Dartois, F. (2022, 20 septembre), Une Iranienne décrit la situation des femmes sous Khomeiny en 1979, Institut national de l'audiovisuel (INA), <https://www.ina.fr>



LES VILLES INTELLIGENTES EN ARABIE SAOUDITE : LE CAS DE *THE LINE*



RÉDIGÉ PAR SARAH KOUARTA



Image n°4 : Image de synthèse du projet © NEOM / AFP

Il y a seize ans, l'ancien président américain Bill Clinton mettait sur le devant de la scène l'expression de "*Smart City*". Bien que seize années ne paraissent pas si éloignées que ça, la définition que M. Clinton entendait par *Smart City* n'est pas la même de celle qui a été envisagée en janvier 2021 lorsque Mohamed Ben Salman, prince héritier d'Arabie Saoudite, lança le projet : *The Line*. Presque naïvement, on aurait pu penser que le développement durable fut l'élément clé derrière ce concept. Néanmoins aujourd'hui, le numérique, le traitement des données, la surveillance de masse et l'autosuffisance se sont ajoutés à cette première définition.

D'une simple ville priorisant le développement durable, à la collection et gestion d'une masse de données pour améliorer la qualité de vie des habitants, la volonté de préserver l'environnement et de décarboner nos habitudes disparaît à force d'incorporer une dimension cybernétique et technologique à la smart city. L'analyse du projet *The Line* va ainsi être effectuée en tenant compte de ce postulat de départ.

À QUOI VA RESSEMBLER *THE LINE* ?

Ce projet futuriste est décrit comme une ligne longue de 170 kilomètres démarrant en plein milieu du désert, à l'ouest du pays, jusqu'à la Mer Rouge. Prévoyant d'accueillir 9 millions d'habitants d'ici 2030, la ville envisage d'être autosuffisante en tous points. *The Line* ne sera pas dépendante des exportations extérieures de nourriture pour s'alimenter, ce qui est une première dans un pays qui dépend à 80% des exportations concernant l'agroalimentaire. De plus, l'eau, élément essentiel à la survie humaine de par l'implantation désertique de la ville, sera à la portée des habitants grâce au dessalement d'eau de mer. La ville prévoit de ne plus utiliser de voiture et de privilégier le train avec une possibilité de joindre les deux extrémités de *The Line* en vingt minutes... Une véritable utopie s'annonce non loin de la Mer Rouge avec en plus, en prime, une possibilité pour les étrangers de ne pas vivre sous les règles de la charia comme dans le reste de l'Arabie Saoudite, puisque son système judiciaire sera lui aussi autonome, géré et appliqué par l'intelligence artificielle. Le projet insiste sur le fait que l'électricité sera produite à l'intérieur même de *The Line* sans réellement préciser comment. Des scientifiques comme Alain Musset prédisent que la ville futuriste aura sans doute besoin de ses propres centrales.

En bref, l'autosuffisance est le maître mot de la ville, qui sera équipée de ses institutions, commerces, hôpitaux etc. Toute la ligne se verra habillée de miroirs censés disparaître dans le paysage désertique, dans l'optique de créer un monde clos.

UNE POSSIBLE CATASTROPHE ÉCOLOGIQUE ?

Pour prendre conscience de la catastrophe écologique qui s'annonce, il faut comparer ce projet à la construction du plus grand mur opéré, soit du mur séparant les États-Unis du Mexique. Il est possible de noter que, déjà, ce « petit » mur à la frontière mexicaine divise des écosystèmes entiers, empêchant les animaux de se rendre de l'autre côté du mur, ne serait-ce que pour se reproduire ou pour s'alimenter. Et cela risque d'affecter quatre-vingt-dix espèces différentes qui peuplent le désert saoudien. De plus, toujours selon l'argument du dérèglement de l'écosystème, il ne faut pas perdre de vue que, même dans le désert saoudien, les risques de pluies sont présents (les derniers épisodes de pluie dans le désert saoudien en témoignent). Avec un mur de cent soixante-dix km, les endroits en amont vont se retrouver inondés et d'autres en aval, verront l'inverse se reproduire selon l'analyse du géographe Alain Musset. Et cela aura pour conséquence une totale dérèglementation, avec un développement naturel divisé en deux, selon les côtés du mur où l'eau de pluie s'est accumulée ou pas.

La construction de ce projet bien qu'elle soit extrêmement coûteuse d'un point de vue économique, (trois cent dix-neuf milliards de dollars pour la première phase), elle va également coûter sur le plan environnemental. Car exporter dans le désert tous les matériaux et engins pour construire la ville n'est pas sans impact. Mais il ne s'agit pas du seul élément risquant d'impacter l'environnement suite à la construction de The Line. En effet, l'Arabie Saoudite prévoit de rendre cultivables les environs de The Line en provoquant des pluies artificielles en lançant par drone des décharges électriques ou du chlorure de sodium dans les nuages. Et dans le cas où le chlorure de sodium est utilisé, il y a un risque néfaste qui ici, va directement toucher l'humain.

Enfin, dans un monde où les températures augmentent, ériger des immenses miroirs en plein milieu du désert risque de refléter la lumière et la chaleur, indéniablement, le danger apparaît dans la possibilité de brûler toute la faune et la flore présentes sur place, rendant la vie impossible.

UN RÊVE IMPOSSIBLE SOUS FOND DE "GREEN WASHING" ?

Les technologies prévues dans le fonctionnement de la ville ne sont, pour la plupart, pas encore maîtrisées. Et l'élément le plus étonnant reste la possibilité de traverser cent soixante-dix km en seulement vingt minutes. En l'état actuel des choses, cela est impossible, en tout cas, pas dans les conditions de *The Line*. De surcroît, la volonté de stocker une masse d'énergie nécessaire à la vie de ces neuf millions d'habitants, dans le but d'envisager zéro gaspillage, n'existe pas encore. Cet élément qui vise à nourrir l'argumentaire zéro émission, avec un mode de vie totalement éco-responsable, ne peut pas être envisagé pour les amateurs d'utopie, la transformant en rêve impossible. Car avec des technologies non maîtrisées, *The Line* risque d'être autant, voire plus, consommatrice d'énergie et polluante que d'autres grandes mégalopoles non-intelligentes.



Image n°5 : Images de synthèses du projet. © neom.com

En outre, en reprenant la possibilité de dessaler l'eau de mer, cette technologie demeure extrêmement toxique pour l'environnement, puisque des rejets de produits chimiques se font voir dans les mers avec, en plus, un échappement de fumées provenant de combustibles fossiles nécessaires au processus de dessalement. Ne serait-ce que ceci, fait ironiquement « tomber à l'eau » le rêve de production verte concernant la gestion de l'eau dans la *smart city*.

Mais pourquoi les Saoud tiennent-ils à ce projet ? En effet, *The Line*, et, à plus grande échelle, "la métropole de Neom", verront accueillir les jeux asiatiques d'hiver en 2029. De quoi assurer une très belle communication en faveur d'enjeux environnementaux et écologiques pour le royaume.

Toutefois, après les promesses de l'Arabie Saoudite à la COP 26, le pays a indiqué augmenter sa production de pétrole et c'est d'ailleurs le ministre saoudien de l'énergie qui a expliqué : « *Nous serons toujours le dernier homme debout, et chaque molécule d'hydrocarbure sortira* ». L'État n'envisage alors pas de réduire sa production et son exportation d'hydrocarbures à l'heure où les politiques du monde envisagent d'autres alternatives. Cette ville futuriste et ses promesses radicales concernant les émissions, doivent selon les critiques, permettre aux Saoud de faire du « *greenwashing* » à l'heure où leurs positions en termes d'hydrocarbures vont à contresens des dynamiques mondiales prônant des énergies vertes et renouvelables.

ET LES LOCAUX VIVANTS SUR PLACE ?

Après la faune et la flore, il convient d'évoquer une autre des grandes victimes de ce projet : les populations locales. Il s'agit de la confédération arabe des Howeitat. Une grande tribu présente dans l'extrême nord-ouest de l'Arabie Saoudite, en Jordanie ainsi qu'en Palestine. Bien que Mohammed Ben Salman ait promis de placer « *l'humain en premier plan* » dans ce projet, il semble bien qu'une autre mesure a été appliquée pour les Howeitat, qui se voient chassés de leurs lieux d'habitations vieux depuis des siècles.

Neom serait ainsi construite sur la province du Tabuk, il s'agit ici de toutes les branches de cette tribu qui accumulent actuellement des peines de prison extrêmement longues ainsi que trois condamnations à mort. Par exemple, il est possible de citer le cas d'Abdullah Dukhail Al-Howeiti, ou de Abdulilah Al-Howeiti, deux cousins condamnés à cinquante ans de prison et cinquante ans d'interdiction de voyager pour avoir refusé d'être chassés de chez eux ainsi que leurs familles. Afin de forcer l'exil de ces familles, les autorités couperaient l'eau ainsi que l'électricité des habitations bédouines.

Ces deux jugements, rendus en octobre dernier, s'inscrivent dans une longue série de condamnations dans laquelle il est possible de trouver le cas de Salma Al-Shehab (docteur à l'Université de Leeds et mère) et Noura Bint Saeed Al-Qahtani (mère également) qui ont été condamnées à trente-quatre ans et quarante-cinq ans de prison, pour s'être exprimées à travers de tweets critiquant les violations des droits humains par le royaume pour permettre la construction de *The Line*.

BIBLIOGRAPHIE

Articles de presse

Courmont, A. (2022). Vers de nouveaux modèles de ville numérique ? *L'Économie politique*, 94(2), 48-59.

Dania Akkad, Rayhan Uddin. (s. d.). Neom : 50 ans de prison pour des membres d'une tribu qui refusent d'être déplacés.

Middle East Eye édition française. Consulté 4 février 2023, à l'adresse <http://www.middleeasteye.net>

Dupont-Besnard, M. (2022, octobre 24). La construction de la ville dystopique The Line a bien commencé en Arabie Saoudite. Numerama. <https://www.numerama.com>

Jean Luc Mournier. (2022, octobre 14). En Arabie saoudite, la mégapole du futur Neom engendre déjà ses condamnés à mort. France 24. <https://www.france24.com>

Marie Turcan. (s. d.). Condamnés à mort d'un côté, cadres surpayés de l'autre : La ville futuriste The Line est déjà une dystopie—Numerama. Consulté 4 février 2023, à l'adresse <https://www.numerama.com>

Merlyn Thomas Vibeke Venema. (2022, février 23). L'éco-ville de 500 milliards de dollars de l'Arabie saoudite est-elle trop belle pour être vraie ? BBC News Afrique. <https://www.bbc.com>

BIBLIOGRAPHIE

La donnée au cœur de la smart city. (s. d.). Cerema. Consulté 4 février 2023, à l'adresse <https://smart-city.cerema.fr/territoire-intelligent/la-donnee-au-coeur-la-smart-city>

NEOM: the world's first 'stupid city'—Verdict. (s. d.). Consulté 4 février 2023, à l'adresse <https://www.verdict.co.uk>

Vivian Néréim. (s. d.). Saudi Crown Prince's \$500 Billion 'Smart City' Faces Major Setbacks. Consulté 4 février 2023, à l'adresse <https://www.bloomberg.com>

Article scientifique

Lavergne, M. (2018a). Autour de la crise entre le Qatar et l'Arabie saoudite, grandes manoeuvres sur la mer Rouge. *Diplomatie*, 92, 40-44.

Lavergne, M. (2018b). Wird sich das rote Meer verbrennen ? *Diplomatie : affaires stratégiques et relations internationales. Les Grands dossiers*, 46, 64.

Lavergne, M. (2021). La mer Rouge, de la ligne de faille au champ de bataille. *Diplomatie. Les grands dossiers, Grands dossiers n°60(60)*, 53.

Lavergne, M. (2022). Autour de la mer Rouge, d'ambitieuses « visions » confrontées à la persistance des menaces. *Diplomatie. Les grands dossiers*, 68, 53.

Stadnicki, R. (2021). Sous les radars de « NEOM » : Les non-dits des grands projets urbains dans le Golfe. *The Conversation*. <https://shs.hal.science/halshs-03445738>

The Line, à la queue neuneu. (2022). 54(6), 84-85.

Sites officiels

Smart city | CNIL. (s. d.). Consulté 4 février 2023, à l'adresse <https://www.cnil.fr>

DOSSIER

CORRUPTION AU PARLEMENT EUROPÉEN



SOMMAIRE

- 18** INTRODUCTION
Alexandre Messiah
- 20** L'UE SUR LA SCÈNE
INTERNATIONALE : UNE
CRÉDIBILITÉ REMISE EN
CAUSE
Capucine Rieth
- 23** ÉTUDES DE CAS : LE
QATARGATE ET LE
MAROCGATE
Jennifer Jalmain
- 26** APPRENDRE DES
SCANDALES PASSÉS :
COMMENT RÉPONDRE AUX
PROBLÈMES DE
CORRUPTION DU
PARLEMENT
Lucas Perriat
- 29** CONCLUSION
Alexandre Messiah
- 30** CARTE
Alexandre Messiah



Introduction

RÉDIGÉE PAR ALEXANDRE MESSIAH

« Corruption », « blanchiment d'argent », « participation à une organisation criminelle », ces mots qui entachent le Parlement européen, ont résonné au-delà de ses frontières. Face aux récents scandales de corruption et d'ingérence étrangère, plus connus sous les nom de *Qatargate* et *Marocgate*, l'Union européenne (UE) est confrontée à une crise de confiance de la part de ses citoyens, remettant en question la pérennité de la démocratie européenne ainsi que sa crédibilité sur la scène internationale.

En effet, le Parlement européen, institution majeure de l'Union européenne, chargé de représenter les citoyens européens et de prendre des décisions sur les politiques de l'Union, a récemment été secoué par un nouveau scandale de corruption, éclatant en plein mondial 2022 de football. Après plusieurs mois de soupçons et d'enquêtes de la part de la police judiciaire fédérale, les autorités belges ont mené plusieurs perquisitions, allant de propriétés au bureaux des députés en passant par des ensembles hôteliers, au cours desquelles elle a saisi plus d'un million de dollars en espèces, réparties dans des sacs et valises.

Par conséquent, quatre individus rattachés de loin ou de près au Parlement sont actuellement en détention provisoire en Belgique ainsi que deux autres soupçonnés d'avoir intercédé en faveur du Qatar et du Maroc dans les décisions du Parlement européen. Eva Kaili, ancienne vice-présidente de l'Union Européenne, est notamment placée en résidence surveillée, après avoir touché d'importantes sommes de la part du Qatar, État qu'elle n'a jamais cessé de défendre même au moment où l'organisateur de la dernière coupe du monde de football de 2022 était critiqué pour ne pas avoir respecté les droits de l'homme et du travail.

Bien que l'ampleur de ce scandale puisse sembler digne d'un scénario de film hollywoodien, il est important de reconnaître que la corruption est un fléau réel et persistant gangrenant la démocratie, l'intégrité des institutions publiques et la légitimité de l'UE dans le jeu international. Ceci soulève à la fois des questions sur la vulnérabilité de ces institutions face aux influences extérieures, ainsi que la porosité entre le *lobbying* et l'ingérence étrangère dans les affaires politiques européennes.

Si depuis sa création, l'Union européenne tente de renforcer sa place sur le théâtre international en promouvant des valeurs démocratiques, un nouveau scandale a éclaté malgré les leviers d'actions mis en place contre la corruption. Pourtant, l'organisation politique et économique de 27 États membres occupe une place importante sur la scène internationale. Elle est considérée comme une puissance majeure jouant un rôle important sur l'échiquier politique mondial en tant que bloc économique et politique, représentant plus de 447 millions de citoyens. Cependant, elle fait face à une multitude de défis, notamment la crise économique, la montée des mouvements populistes et nationalistes, les défis environnementaux, la crise des réfugiés et dorénavant une guerre à ses portes. Dans ce contexte, le récent scandale de corruption au Parlement européen érode sa crédibilité mettant en péril sa capacité à défendre ses valeurs et son poids sur la balance internationale.



Introduction

RÉDIGÉE PAR ALEXANDRE MESSIAH

Il apparaît donc important de comprendre les causes et les effets de la corruption au sein du Parlement européen ainsi que les moyens de la prévenir pour renforcer la transparence et la responsabilité de cette institution. En ce sens, il convient de se demander dans quelle mesure la crédibilité et la légitimité de l'Union européenne sur la scène internationale sont-elles impactées par les différents scandales de corruption propres au Parlement européen ?

Pour répondre à cette problématique, il est intéressant d'examiner dans un premier temps l'effet de la corruption sur le positionnement stratégique de l'Union européenne sur la scène internationale depuis sa création (I). Il s'agit par la suite d'étudier les scandales du *Qatargate* et du *Marocgate* afin d'identifier les facteurs qui contribuent à la persistance de la corruption(II). Enfin seront analysées les mesures législatives mises en place pour rétablir la crédibilité de l'UE et sortir de cette impasse.(III)

L'UE sur la scène internationale : une crédibilité remise en cause

RÉDIGÉ PAR CAPUCINE RIETH



Image n°6 : La présidente du Parlement européen, Roberta Metsola, prend la parole sur le «qatargate» © John Thys / AFP

VERS UNE COOPÉRATION MONDIALISÉE, LA CRÉATION DE L'UNION EUROPÉENNE

La fin des années 80 dresse l'image d'une scène internationale marquée par les conflits du XXe siècle. L'Europe est faible et divisée. La politique de coopération de l'Europe avec les pays tiers se limite à ses relations avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). L'analyse politique de ces coopérations montre une volonté européenne d'œuvrer à la gestion des états postcoloniaux par un système institutionnalisé d'aide au développement et d'accords commerciaux. Dans les années 90, les politiques de coopération menées par l'Union changent de paradigme. De nouveaux programmes de coopération se mettent en place avec d'autres régions du monde. Les accords transatlantiques avec les États-Unis ou encore l'élargissement vers l'Europe Centrale et Orientale, avec le programme d'aide communautaire aux pays d'Europe centrale et orientale (PHARE) et avec les accords européens d'association pour un rapprochement avec la Russie et la communauté des états indépendants (CEI), illustrent une volonté de l'Union de s'imposer comme acteur stratégique.

L'Europe s'engage alors dans une « coopération mondialisée » (Petiteville, 2002) et la fin de la guerre froide, période de grandes tensions internationales, permettra à l'Europe occidentale de redéfinir les priorités et les objectifs de sa politique étrangère.

Les années 90, âge d'or de la mondialisation des échanges et du retour à un monde multipolaire, poussent l'Europe à repenser sa politique étrangère pour s'imposer sur l'échiquier international. La victoire de la démocratie invite les États européens à se rapprocher pour lutter contre les dérives autoritaires et à s'accorder sur le développement de démocraties stables sur le continent. L'Union européenne est créée en 1992 avec la signature du traité de Maastricht qui marque un tournant majeur, cette institution ayant entre autres pour vocation de renforcer la place de l'Europe sur la scène internationale. Néanmoins, L'idée d'une union des pays européens ne fait pas l'unanimité. Tout d'abord, la ratification du traité de Maastricht est largement critiquée, particulièrement par le Danemark, qui s'exprime contre les développements de l'intégration européenne. De plus, cette période est marquée par une crise économique et monétaire. Enfin, les guerres dans l'ex-Yougoslavie complexifient encore cette intégration.

En vain, en 1993, l'Union Européenne voit le jour. Son projet est le suivant : renforcer la présence de l'Union dans le monde, comme l'énonce le premier objectif du traité avec une « Politique étrangère et de sécurité commune » (PESC). A terme cet objectif vise à « affirmer l'identité de l'Europe sur la scène internationale » et à aboutir « le moment venu, à une défense commune » (Petiteville, 2002). Il convient alors d'évaluer l'efficacité de cette politique.

D'un point de vue réaliste, l'Europe fondée sur un « paradigme stato-centrique et stratégique » (Petiteville, 2002), invite à la critique. En effet, les théoriciens affirment que l'Union Européenne peine à démontrer sa capacité à œuvrer à la résolution de conflits à l'échelle internationale. Les États membres de l'UE, dans des conflits tels qu'en ex-Yougoslavie, au Proche-Orient, en Irak, ou plus récemment en Ukraine, démontrent l'incapacité militaire ou économique des États membres à s'imposer dans la résolution de conflits. De plus, le manque d'unité au sein des États de l'UE ou encore la difficulté à s'accorder sur une vision commune des enjeux mondiaux, présente une limite majeure. Cela explique peut-être la difficulté pour la région de s'imposer comme véritable acteur stratégique. D'après Florence Mangin, ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire auprès de la République portugaise : « L'Europe ne deviendra un acteur efficace et crédible sur la scène internationale que si États membres et institutions européennes s'engagent ensemble » (Mangin, 2020).

ENTRE DÉSÉQUILIBRES MONDIAUX ET DÉFIS AU SEIN DE L'UNION, UNE LÉGITIMITÉ REMISE EN QUESTION

L'UE a pourtant une place à défendre sur la scène internationale et tente de s'imposer comme un acteur clef depuis sa création. Cela a lieu malgré un manque de cohésion au sein de ces États membres. La part d'échanges internationaux de l'Union européenne est égale à celle des États-Unis et de la Chine, l'harmonisation de son marché l'impose comme le plus important au monde avec l'espace Schengen. L'UE multiplie les partenariats commerciaux, étend son influence aux pays du Nord comme du Sud. L'UE se positionne comme une organisation influente ayant ses propres intérêts à défendre.

Pourtant, l'environnement international reste complexe pour l'Union. Dans une interview pour CBS diffusée le 15 juillet 2018, Donald Trump qualifiait la région « d'ennemie », pour des raisons principalement commerciales, la Chine est une ennemie systémique et les relations avec la Russie ne font que se dégrader. Un environnement international hostile au développement de l'Union et des relations parfois complexes avec les pays tiers. S'ajoute à cela un déséquilibre mondial depuis la fin des années 90. Nul doute que l'unilatéralisme américain et « la fin de l'histoire » (Fukuyama, 1990) sont aujourd'hui révolus et ne présentent qu'une brève période d'euphorie succédant à la chute de l'URSS. Un monde face à de nombreux défis, tant par la montée du radicalisme islamique que par l'illusion d'une démocratisation des modèles politiques russes et chinois. L'hégémonie américaine a laissé place à un monde « multipolaire », tandis que les européens espéraient l'entrée dans une ère internationale « multilatérale ».

Malgré le désordre mondial, le cadre international se présente comme une des priorités pour le développement de l'Union Européenne. Mais son développement dépendra de l'équilibre au sein même de ses États membres, une stabilité difficile à trouver. En effet, l'Europe des 27 est traversée par de multiples crises, tant d'ordre politique, qu'économique, financière et aussi de légitimité, qui questionnent tant sa place dans les négociations politiques internationales, que son existence. Il est clair que l'Union est largement intégrée sur le plan économique, mais moins en termes de politique étrangère, avec un manque de coordination entre les différents États membres. Le drame en Afghanistan et l'affaire AUKUS en sont le reflet prégnant. L'UE comme acteur stratégique, dépendra de la manière dont la région gèrera les conflits intrinsèques à ses institutions.

Par ailleurs, depuis quelques années, l'UE est confrontée à une montée du populisme au sein des pays membres, un phénomène qui s'exprime l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite (Giorgia Meloni en Italie, Viktor Orban en Hongrie), ainsi qu'à une crise institutionnelle qui se traduit par l'augmentation de l'atteinte à la probité. La corruption est systémique au sein de l'instance régionale européenne.

LA CORRUPTION, UNE HISTOIRE EUROPÉENNE

” « L'autorité de l'État ne peut s'exercer que sur la base d'une relation de confiance entre gouvernés et gouvernants » ”

Le rapport de confiance entre gouvernants et gouvernés serait, pour Pierre Rosanvallon (La contre-démocratie. Essai sur la société de défiance, Paris, Seuil, 2006), «l'institution invisible» indispensable au bon fonctionnement du système politique.

La confiance est un vecteur de l'efficacité d'une gouvernance, elle permet de maintenir l'ordre et l'autorité, la perte de celle-ci générant des crises et compromettant la stabilité. L'existence de règles permet la continuité d'un régime, pourtant, celles-ci ne sont pas toujours respectées. La déviance par rapport à ces règles est une réalité. La corruption représente une distorsion des principes même du contrat de confiance établi avec des citoyens. Ces principes de confiance sont transposables à la scène internationale, il s'agit de la diplomatie secrète. Depuis le 20^e siècle, le continent européen est un terrain privilégié pour l'influence voire la corruption, aboutissant à la création de ligues, d'associations, pour s'opposer aux gouvernements. Nous pouvons citer ici la ligue Verein gegen das Bestechungsunwesen créée outre-Rhin en 1911 par des lobbyistes. Jaurès affirmait justement en 1893 que la corruption est « la puissance de l'argent » et s'oppose aux retours des scandales. A cette époque, les socialistes s'engagent contre la corruption. Le scandale Rochette fait fortement parler au début du 20^e siècle. Par la mise en place d'une pyramide de Ponzi, Henri Rochette est condamné pour avoir commis de multiples fraudes financières, un « Madoff français » avant l'heure. La corruption devient une problématique globale.

La création de l'Union européenne n'a pas permis de régler cette « crise de la confiance ». Au contraire, les institutions européennes perdent, au fil des années, leur légitimité et la confiance des européens. Pourtant, dans les années 90, l'UE s'est munie d'une pluralité d'instruments pour lutter contre la corruption.

Au dispositif visant à la protection des intérêts financiers des Communautés, on parle ici de la Convention du 28 juillet 1995, complétée par trois protocoles dont celui du 27 septembre 1996 qui concerne les actes de corruption active et passive portant atteinte aux intérêts financiers des Communautés, s'ajoute un ensemble normatif plus important qui se traduit par la Convention du 26 mai 1997 visant à dissuader et punir toute tentative de corruption, passive ou active. Cette convention concerne tant les fonctionnaires de l'UE que les fonctionnaires des États membres. Dans la continuité de cette lutte anti-corruption, le Conseil de l'Europe vote un programme qui se traduit par la convention pénale du 27 janvier 1999.

Pourtant, ces initiatives ne permettront pas d'écarter la corruption sur le continent européen et au sein de l'Union. La stabilité remise en question et la confiance perdue, l'UE se trouve confrontée à une série de scandales ces dernières années, remettant en cause les principes démocratiques défendus par l'Union depuis sa création. Le mode de société libre est attaqué. Le scandale des Députés fraudeurs survenu en 2008 est le reflet d'une Europe corrompue. Thomas Meier, reporter pour RTL Allemagne, dénonce la paie journalière des députés lors d'un reportage diffusé par la télévision allemande. Le documentaire dénonce une fraude des députés au sein du Parlement Européen. En 2011, piégés par des journalistes du Sunday Times, des eurodéputés acceptent de déposer des amendements en échange de pots-de-vin allant jusqu'à 100 000 euros. Les relations ambiguës entretenues entre groupes d'intérêts et acteurs politiques et administratifs européens se présentent comme un gros problème au sein de l'instance, une question soulevée par le « Qatargate ».

Le manque de transparence et l'incapacité des institutions de l'UE à agir face à la corruption ne favorisent pas son influence à l'échelle internationale, décrédibilisant l'Union. Pourtant la lutte contre la corruption est une compétence commune de l'UE et de ses États, mais le manque de coordination est considérable, dans la mesure où les États sont eux-mêmes responsables des actions répressives ou potentielles poursuites.



Études de cas : Le QatarGate et le MarocGate

RÉDIGÉ PAR JENNIFER JALMAIN



Image n°7 : La députée grecque et vice-présidente du Parlement européen, Eva Kaili © Reuters

Ces derniers mois, le Qatar, le Maroc et le Parlement européen ont été au centre d'un scandale politique. Plusieurs grandes figures européennes sont accusées de corruption à l'égard des dirigeants de ces deux pays, leur ayant assuré protection et bienveillance en échange d'une importante somme d'argent. Ces activités confidentielles et illicites ont entravé les valeurs de l'institution et fissuré la loyauté des acteurs non-étatiques.

LE QATARGATE ET LE MAROCGATE : DEUX GRANDES AFFAIRES METTANT EN LUMIÈRE LA PRÉSENCE DE CORRUPTION AU PARLEMENT EUROPÉEN.

Le 9 décembre 2022, le Parlement européen se retrouve face à des accusations déshonorantes. En effet, six individus sont incriminés d'avoir été payés par le Maroc et le Qatar pour influencer différentes décisions de l'institution. Au total, 1,5 million d'euros ont été retrouvés dans plusieurs valises et sacs dans divers lieux, à Bruxelles.

Eva Kaili, députée européenne grecque, qui est au cœur du scandale européen, avait porté sa voix pour promouvoir "le droit du travail", vis-à-vis de la Coupe du monde de football au Qatar, malgré les migrants ayant perdu la vie pour la construction de cet événement mondial. Sa volonté était d'étouffer, voire d'éteindre, les critiques sur l'organisation de cette compétition. Plusieurs centaines de milliers d'euros ont été retrouvés chez cette ancienne vice-présidente, déchu de ses fonctions le 13 décembre après cette découverte, totalement incompatible avec les valeurs prônées par le Parlement européen. Dépourvue de son immunité parlementaire, elle a dès lors été inculpée pour "appartenance à une organisation criminelle, blanchiment d'argent, et corruption" selon l'Agence France-Presse (AFP). Antonio Panzeri a lui aussi été inculpé pour les mêmes raisons, ancien eurodéputé italien, directeur de l'ONG (Organisation non-gouvernementale) *Fight Impunity*, fondée en 2019. Ce dernier souhaite quant à lui bénéficier du statut de « repent », c'est-à-dire coopérer avec les autorités judiciaires afin de ne faire qu'un an de prison ferme en échange de sa collaboration. Effectivement, il a négocié avec la justice en janvier 2023 afin de fournir des informations sur le fonctionnement de la corruption à laquelle il a participé.



Image n°8 : L'eurodéputé belge Marc Tarabella à Bruxelles © Yves Herman / Reuters

Francesco Girogi, ancien assistant parlementaire de M. Panzeri et également compagnon de Mme. Kaili, a avoué avoir été un acteur dans la gestion de l'argent reçu pour répondre aux intérêts privés du Maroc et du Qatar. Enfin, le dernier à être inculpé est Marc Taraballa, eurodéputé socialiste italien. Il a reçu entre 120 et 140 000 euros de M. Panzeri afin de le remercier de son aide apportée aux dossiers portant sur le Qatar. Certainement, M. Taraballa était essentiel dans cette instrumentalisation, ayant été le vice-président de la délégation dans les relations avec la péninsule arabique tel que le Qatar.

Niccola Figa-Talamanca, secrétaire général de l'ONG *No Peace without justice*, est lui soupçonné d'avoir dirigé les fonds qui provenaient du Maroc et du Qatar. Pour ce qui est du secrétaire général de la Confédération syndicale internationale, Luca Visentini, il est lui aussi soupçonné d'avoir participé à cet orchestre, où chacun a un rôle bien défini. Les enquêteurs ont découvert qu'il avait reçu 46 000 euros de l'ONG de M. Panzari *Fight Impunity*.

Le *MarocGate* a été découvert en étudiant l'affaire du *QatarGate*. Effectivement, plusieurs écoutes téléphoniques de M. Panzeri, ainsi que ses aveux, ont été la preuve que le Qatar n'est pas le seul pays à vouloir exercer une influence sur l'institution européenne. Ce dernier a côtoyé Abderrahim Atmoun, diplomate marocain ayant présidé la Commission interparlementaire Maroc-UE. L'ancien eurodéputé a reçu de sa part de l'argent et divers cadeaux en échange de bénéfices et de positions favorables du Maroc au Parlement européen.

Évidemment, les autorités du Maroc et du Qatar ont nié toute corruption avec l'institution européenne. Pourtant, les diverses actions prises au sein du Parlement européen en faveur de puissances étrangères ont conduit à des diverses issues négatives.

LA CRÉDIBILITÉ DU PARLEMENT EUROPÉEN MENACÉE PAR LA CORRUPTION DE CERTAINS EURODÉPUTÉS

Le Parlement européen, défenseur de la démocratie, connaît depuis décembre cette terrible entrave qu'est la corruption. Cette dernière remet fortement en cause le bon fonctionnement de l'institution dans son intégralité. Les six grandes figures, par leurs actes, ont porté préjudice à la notoriété, la grandeur et au poids du Parlement européen. Plusieurs eurodéputés sont indignés de cette révélation et souhaitent faire bouger les choses en interne comme en faisant disparaître les groupes d'amitié ou encore en rendant obligatoire le registre de transparence, permettant de "répertorier les organisations qui cherchent à influencer le processus législatif et de mise en œuvre des politiques des institutions européennes".

Leila Chaibi, députée européenne française du groupe "la Gauche" s'est d'ailleurs exprimée sur le sujet. Pour elle, le *lobbying* est une porte d'entrée vers ce genre de dérives et aucune sanction n'est prise à la hauteur de ces actes. Il est vrai que le Parlement européen est une institution qui s'auto-contrôle, ce qui tend à cultiver une culture d'impunité au sein de l'organisation. L'ancien eurodéputé Antonio Panzari, qui a servi les valeurs du Parlement européen pendant plusieurs années, à tout de même corrompu le système. Conséquemment, il donne aux yeux du monde la vision d'une institution trahie.

De plus, les activités du Parlement européen sont peu connues des citoyens du territoire. Ces événements qui ont été pratiqués par d'anciens ou d'actuels eurodéputés risquent d'éloigner davantage la population et de renforcer la volonté de certains pays à la protection de leurs intérêts personnels. Ces actions pratiquées en interne fragilisent dès lors le Parlement européen et l'Union européenne en elle-même.



Image n°9 : Pier Antonio Panzeri lors d'une session plénière du Parlement européen à Strasbourg © Marc Dossmann / AFP / Parlement européen

Selon une autre perspective, cet épisode montre l'impact que possède le Parlement européen. Certains pays comme le Maroc et le Qatar sont prêts à payer des sommes importantes afin d'obtenir des prérogatives de l'institution. En revanche, cela peut pousser l'institution à remettre en cause ses relations avec les pays-tiers, qui sont parfois des acteurs de premier plan dans le commerce européen, dont l'Europe ne saurait se passer.

En 2019 l'Union européenne avait comme premier partenaire commercial le Maroc : "64% des exportations marocaines étaient destinées à l'Union européenne et à l'inverse 51% de ses importations provenaient de 27 pays membres" (Lépine, 2023). En ce qui concerne le Qatar, c'est également néfaste sur le plan diplomatique. Réellement, les mesures européennes qui pourraient être prises ultérieurement seraient susceptibles d'avoir une répercussion sur l'approvisionnement en gaz. Néanmoins, le Qatar a été lors de l'année 2022, le second fournisseur en gaz naturel liquéfié (GNL), devançant la Russie.

En toute logique, la corruption au sein de cette grande institution européenne doit être sanctionnée par divers moyens, afin de regagner la confiance des citoyens européens et surtout pour préserver la démocratie.



Apprendre des scandales passés : comment répondre aux problèmes de corruption du Parlement

RÉDIGÉ PAR LUCAS PERRIAT



Image n°10 : La Présidente de la Commission Européenne Ursula von der Leyen © John Thys/AFP

UNE RECHERCHE CONSTANTE DE PERFECTIONNEMENT DE LA LUTTE ANTIFRAUDE ET ANTI-CORRUPTION

L'Union européenne dispose d'outils formels visant à prévenir et éviter la fraude et la corruption au sein de ses instances depuis 1988 avec la création de l'Unité de coordination de la lutte anti-fraude (UCLAF) et l'introduction de la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, dans le cadre de l'acte du Conseil du 26 juillet 1995. L'UCLAF obtient la capacité d'ouvrir des enquêtes de sa propre initiative en justifiant son choix sur un ensemble d'informations issues de sources variées. Les services de Commission sont également tenus d'informer l'UCLAF en cas de suspicion de fraude.

La démission de la Commission Santer amène le Parlement à créer un nouvel organe aux pouvoirs plus étendus pour une lutte antifraude plus efficace.

En 1999 apparaît ainsi un nouvel outil dans ce domaine: l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF) dont Ville Itälä, avocat et homme politique finlandais, membre du Parti de la coalition nationale (KOK) et ancien membre de la Cour des comptes européenne, est l'actuel directeur général. Il remplace l'UCLAF, a un pouvoir d'enquête indépendant (décision 1999/352), est encadré par l'ensemble de règles générales définissant le cadre légal des enquêtes (règlement n°1073/1999) et est complété par l'accord sur les enquêtes internes au sein des institutions de l'UE.

Par exemple, à ce titre, en 2004, le Programme Hercule est lancé pour promouvoir les actions de protection des intérêts financiers de la Communauté européenne. Hercule II lui a succédé de 2007 à 2013 puis Hercule III de 2014 à 2020.

L'OLAF est restructurée et renforcée en 2006 pour une meilleure efficacité opérationnelle.

Une seconde réorganisation interne et des procédures d'enquête sont opérées en 2012 et 2013 pour renforcer sa capacité d'action, notamment avec l'adoption du règlement n°883/2013 sur les enquêtes. Ce dernier rend obligatoire la mise en place d'un service de coordination anti-fraude pour chaque État membre. En 2019, dans le cadre de l'adoption de la nouvelle stratégie de la Commission anti-fraude, l'OLAF renforce sa surveillance institutionnelle avec un rôle de conseil et de surveillance beaucoup plus important.

La progression dans la lutte contre la fraude et la corruption se poursuit en 2010 avec la mise en place d'un outil numérique appelé le « système de notification des fraudes ». Le citoyen européen est alors directement impliqué dans la lutte contre la fraude et peut facilement donner des informations en cas de suspicion de fraude ou de corruption.

En novembre 2017, l'Union marque une grande étape dans sa lutte contre les fraudes et corruptions en adoptant le règlement 2017/1939 instituant le Parquet européen. Indépendant et décentralisé, il est chargé de mener des enquêtes et d'engager les poursuites, de faire juger les infractions portant atteinte au budget de l'UE. Le règlement précise le partage de compétence avec les autorités nationales des États membres. La même année est adoptée la directive relative à la lutte contre la fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union au moyen du droit pénal. Cette dernière met en place un système plus solide avec des règles communes harmonisées visant la criminalité qui impacte le budget de l'UE.

Enfin, En 2020, l'OLAF est à nouveau restructurée pour fonctionner en étroite collaboration avec le Parquet européen selon le règlement OLAF, adopté la même année, qui précise les modalités de collaboration des deux entités. Concrètement, l'OLAF remplit un rôle d'informateur, d'analyste et d'expert ainsi que de soutien opérationnel auprès du Parquet européen qui a débuté ses fonctions le 1er juin 2021.

« Le paquet défense de la démocratie », initié en 2021, est la dernière mise-à-jour concrète prise au sujet de la transparence dans un souci d'éradication des possibilités de fraude et de corruption.

Ce paquet législatif visant au « renforcement de la démocratie et de l'intégrité des élections » a été débattu en janvier 2022 au Conseil des affaires générales, suite à sa présentation par la Commission européenne en novembre 2021. Concrètement, il s'agit d'un ensemble de dispositions portant notamment sur la transparence de la publicité politique, du statut et du financement des partis européens.

Cela a abouti en mars 2022 sur une refonte du règlement du financement des fondations et partis politiques européens. Les modifications apportées par le Conseil limitent la participation et la contribution aux membres de partis politiques des pays de l'UE, préservent le régime actuel de cofinancement pour obtenir des subventions européennes, exigent la présentation annuelle d'une déclaration sur le respect des valeurs de l'UE, accroissent la transparence du nouveau régime des dons.

Le conseil arrête en décembre 2022, son orientation générale sur la transparence et le ciblage de la publicité à caractère politique en précisant l'interdiction d'utilisation de données personnelles sensibles par les technologies de ciblage et d'amplification et son interdiction totale pour les mineurs dans le cadre des publicités à caractère politique.

LE PARLEMENT EUROPÉEN REQUIERT DES « ACTIONS CONCRÈTES POUR COMBLER LES INSUFFISANCES »

Suite aux récents scandales de corruption, le Parlement fait un diagnostic de ses outils de lutte antifraude et anticorruption et est forcé de constater qu'ils nécessitent une mise à jour et un renforcement.

L'expression du Parlement européen « *la démocratie n'est pas à vendre* », incarne une forte volonté de résilience qui, selon lui, ne sera permise que par des réformes urgentes.

Selon la commissaire européenne aux Affaires intérieures, Ylva Johansson, la corruption doit être combattue « *par la force de la loi* », l'augmentation de la transparence et de la responsabilité ne suffiront pas.

C'est donc dans cette optique générale, que des mesures législatives spécifiques sont en cours d'élaboration.

Ainsi, les récents dommages perpétrés envers les valeurs fondatrices de l'Union européenne ont amené Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, à annoncer, lors de son discours sur l'état de l'Union en septembre dernier, la présentation d'un nouveau «paquet Défense de la démocratie». Son objectif annoncé est de «mettre en lumière l'influence étrangère secrète et les financements louches.» Le détail de ce nouveau paquet devrait être annoncé dans les mois qui viennent.



Image n°11 : La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, lors de son discours sur l'état de l'Union le 14 septembre 2022. @ AP Photo/Jean-François Badias

Les institutions européennes sont sur le pied de guerre en ce début d'année 2023 pour mener à bien ce renforcement fondamental pour la pérennité de la démocratie européenne. Le Parlement européen a annoncé la présentation d'une loi par la Commission ayant pour but de criminaliser tout type de corruption en passant par une uniformisation des définitions, des sanctions et des outils à disposition de la police et des tribunaux sur l'ensemble des territoires de l'Union.

Les députés européens débattent également autour de la création d'une commission spécifiquement dédiée aux questions de corruption et d'ingérence étrangère, sur la création d'un organe indépendant d'éthique pour les institutions de l'UE et sur l'obligation absolue d'inscription au registre de transparence de l'UE des pays tiers, des groupes de *lobbying*, des cabinets d'avocats, des associations patronales, des fédérations sectorielles, des think tanks, syndicats, ONGs... (dont l'inscription est jusqu'à aujourd'hui sur la base du volontariat).

En outre, les réflexions de réformes ne se cantonnent pas à la création de nouvelles pratiques et de nouveaux dispositifs, il s'agit aussi de perfectionner les outils déjà en place. Les députés réfléchissent ainsi à l'amélioration des règles relatives à la dénonciation des dysfonctionnements, à une meilleure application des règles anti-corruption et anti-fraude déjà existantes, et à la prise en compte des contributions des deux commissions spéciales sur l'ingérence étrangère (baptisée INGE et INGE2), dont le premier a rendu son rapport final en mars 2022. Dans la même dynamique de continuité, dans le secteur de la lutte antifraude et suite à la clôture du programme Hercule III en 2021, le nouveau programme « de l'Union en matière de lutte contre la fraude » lui succède jusqu'en 2027. S'inscrivant dans sa lignée, il a pour but de reproduire Hercule III tout en l'améliorant en le combinant avec le système d'information anti fraude de l'Union (AFIS). Cette infrastructure permet l'échange des informations sur les cas de fraudes entre administrations nationales, les institutions de l'Union et le système de gestion des irrégularités (IMS) dédié à l'échange des informations des institutions de l'Union par rapport aux enquêtes de l'OLAF.

Ainsi, il paraît évident que que la volonté continue de lutte contre la fraude et la corruption se traduit depuis la fin des années 1980 jusqu'à aujourd'hui par une refonte et une remise à jour constante des outils existants mais aussi d'un réel travail d'enquête de ces outils mis à disposition pour créer une réponse adaptée aux nouveaux défis. Cependant, comme le dénoncent les parlementaires, l'effort est insuffisant et la caisse à outil juridique européenne doit de toute urgence être fortement consolidée si l'on souhaite garantir une crédibilité des institutions de l'Union européenne à l'avenir.



Conclusion

RÉDIGÉE PAR ALEXANDRE MESSIAH

Au terme de cette analyse, il apparaît que la question de la corruption est un enjeu majeur pour l'Union Européenne. Les scandales tels que le *QatarGate* ou le *MarocGate* ont mis en lumière les failles sur la régulation des activités d'influence au Parlement européen, ce qui a entaché la crédibilité des institutions européennes et suscité une crise de confiance de la part des citoyens. Ces scandales ont également permis de prendre conscience de la nécessité d'adapter les outils de lutte anti-fraude et anti-corruption aux enjeux actuels. Bien que des mesures aient été prises pour lutter contre ce fléau, il est clair que la porosité entre le lobbying et l'ingérence étrangère continue de menacer l'intégrité des institutions européennes.

Néanmoins, l'Union Européenne demeure une puissance crédible sur la scène internationale et continue de travailler à la mise en place de dispositifs plus efficaces pour lutter contre la corruption. Ainsi, l'évolution des normes et des législations en la matière témoigne de la volonté de l'Union Européenne, de renforcer la transparence et la bonne gouvernance.

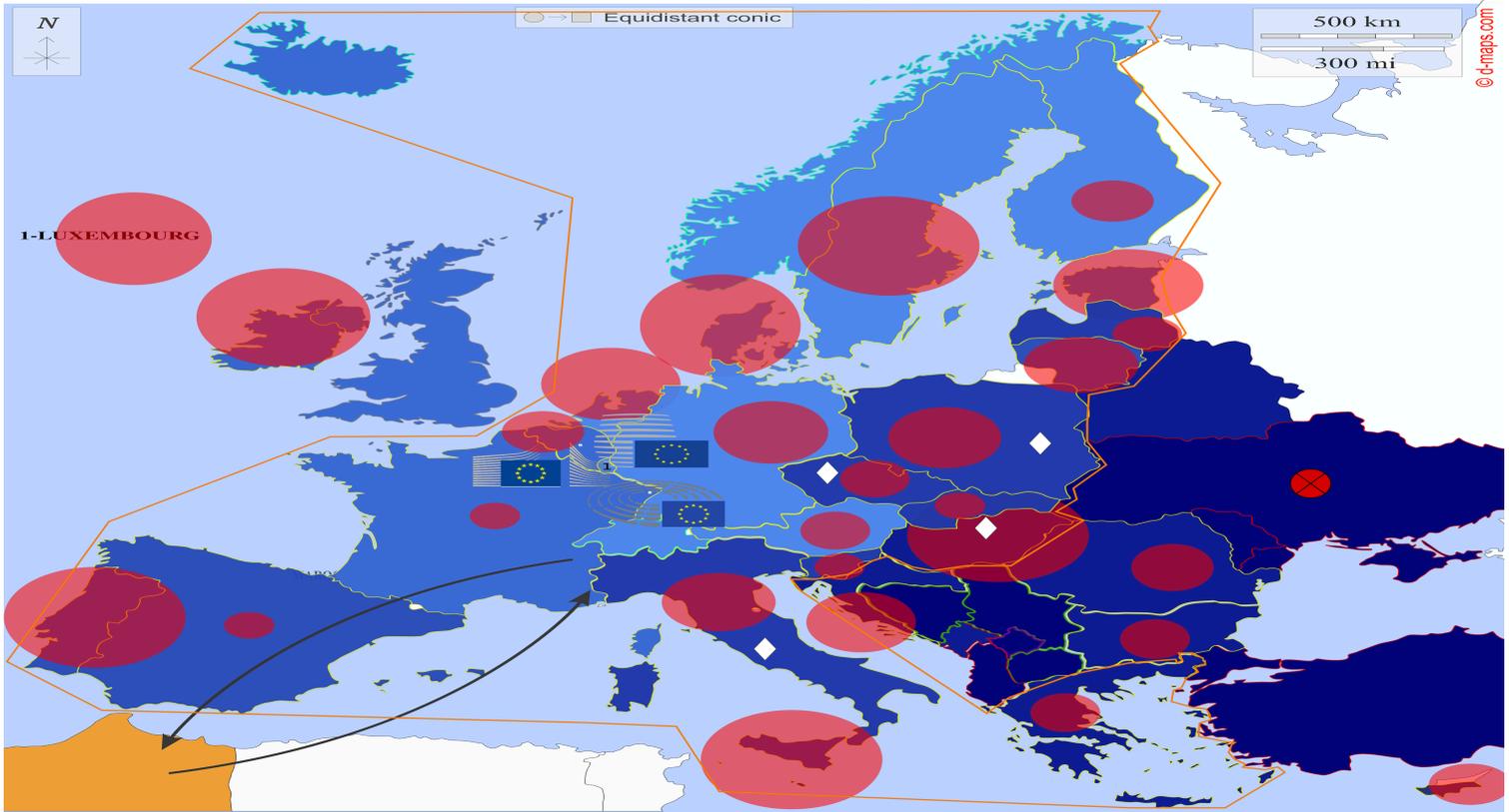
Enfin, il est à noter que la question de la corruption pourrait avoir un impact sur les prochaines élections européennes, les citoyens étant de plus en plus sensibles à cette problématique. Il est donc crucial pour l'Union européenne de poursuivre ses efforts afin de préserver la confiance de ses citoyens et assurer son rôle de puissance crédible et responsable sur la scène internationale.

Il s'agit d'un travail de longue haleine, qui nécessite une collaboration étroite entre les institutions européennes, les États membres et les citoyens. En renforçant les mécanismes de contrôle et de prévention, l'Union européenne pourra retrouver la confiance de ses citoyens et défendre les valeurs fondatrices qui ont fait sa force sur la scène internationale.

Carte

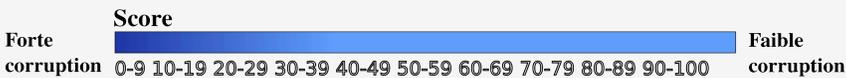
CRÉÉE PAR ALEXANDRE MESSIAH

L'UNION EUROPÉENNE À L'HEURE DU QATARGATE ET MAROCGATE



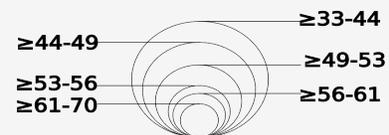
Corruption en Europe : la crédibilité de l'Union Européenne remise en question

Indice de la corruption en Europe



La confiance des citoyens de l'UE dans les institutions de l'Union Européenne

Eurobarometre



La stabilité de l'Union européenne mise à l'épreuve par des enjeux multiformes

L'Europe des 27: un espace libre de circulation

- État membre
- Candidat officiel
- Candidature déposée
- État sorti de l'UE
- Membre de l'espace Schengen hors UE
- Membre de l'espace Schengen

Entre scandales et montée du populisme : les défis multiples dont fait face l'Union Européenne afin de préserver sa cohésion

- Gouvernement populiste
- Guerre en Ukraine
- État impliqué dans le scandale de corruption
- Importations européennes vers le Maroc : 64%
- Exportations marocaines vers UE : 51%

L'Union européenne régie par des institutions multiformes qui veillent à son bon fonctionnement

- Parlement européen
- Commission européenne
- Conseil de l'Union européenne



Image n°12 : Un défilé de mode à Paris en 2019 © Peter White

Paris, capitale mondiale de la mode, s'est vue accueillir la *Fashion Week* pour les collections printemps-été entre le 17 et 22 janvier 2023. Cette intense semaine pour les acteurs du monde de la mode pour n'en citer que quelques-uns à savoir les mannequins, les couturiers, les attachés de presse, sans oublier les directeurs des maisons de luxe laisse entrevoir le rayonnement de la France dans le luxe mondial. Au-delà des simples défilés actant les tendances à venir dans le prêt-à-porter, ces derniers témoignent à la fois d'un savoir-faire singulier, établi par les maisons de luxe françaises, ainsi que d'une influence non-négligeable de celles-ci dans le *soft power* tricolore.

DE LA NAISSANCE DES MAISONS DE LUXE FRANÇAISES À LEUR AFFIRMATION DANS LA DIPLOMATIE CULTURELLE

Les racines historiques des maisons de luxe françaises remontent à la période de Louis XIV et plus particulièrement à l'année 1665, année à laquelle fut fondée la Manufacture royale des glaces de miroirs, renommée ensuite en Compagnie de Saint-Gobain.

Les manufactures souhaitent s'inspirer du savoir-faire et des techniques étrangères afin de les reproduire et de les exporter depuis la France vers l'étranger. La Révolution française atténue le rayonnement de la France dans l'exportation de produits luxueux : la baisse de clients motive les manufactures royales à changer de stratégie en orientant leurs productions vers des objets moins nobles. Néanmoins, lors de la Révolution de Juillet 1830, deux ruptures majeures s'opèrent et par conséquent redessinent la stratégie des maisons. La première rupture est d'ordre politique, où l'État favorise les classes moyennes. La seconde s'articule autour du changement selon lequel l'artisan créateur est dorénavant celui qui influence les tendances, et non plus le client. Cette dernière rupture permet l'avènement des maisons françaises de luxe. Par exemple, Hermès naît en 1837, Cartier en 1847 et Louis Vuitton en 1854. Au cours du XX^e siècle, certaines maisons de luxe prennent un tournant majeur dans leurs créations et se dirigent davantage vers la fabrication de prêt-à-porter et accessoires. C'est le cas de la Maison Hermès. Au XIX^e siècle, l'essentiel de la production de la marque était spécialisé dans la fabrication de harnais pour les chevaux et la sellerie.



Image n°13 : Carré de soie Jeu des omnibus et dames blanches © Hermès

Cependant, au XX^e siècle, sous la direction d'un Émile Hermès conscient de l'évolution de la société, la marque décide de baser sa production sur la maroquinerie. En 1937, naît le premier carré de soie, nommé Jeu des omnibus et dames blanches, premier modèle d'une longue série qui deviendra l'un des articles phares de la marque. Avec la mondialisation, ces maisons de luxe fusionnent en groupes à l'image de LVMH, né en 1987 de la fusion entre Louis Vuitton et Moët Hennessy. Par conséquent, elles deviennent le fleuron du savoir-faire et des valeurs du luxe à la française sur la scène internationale.

L'APPARITION D'UNE GÉOGRAPHIE DU LUXE OÙ LES MAISONS FRANÇAISES DISPOSENT D'UN MONOPOLE

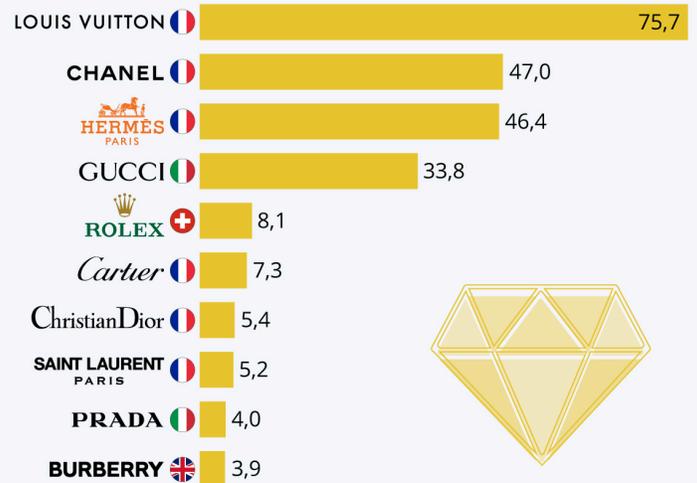
Les maisons de luxe françaises disposent d'un poids grandissant dans les échanges mondiaux et participent au rayonnement de la France à l'international. Ces marques de luxe françaises et plus globalement européennes, tissent des liens forts avec certains territoires, comme la Chine qui constitue 30 % des consommateurs de luxe. Gabrielle Flipo¹ évoque une « sino-dépendance » de certaines marques ou canaux de distribution comme les grands magasins français à l'égard de cette clientèle représentant presque la moitié de leurs ventes en 2019.

¹ : La Chine et le Luxe, Gabrielle Flipo, Asia Focus, Iris

Les consommateurs chinois se rendent fréquemment en Europe où les prix sont réduits de 30 à 50 % en comparaison avec les prix appliqués au sein des boutiques hors Europe. Malgré la naissance de l'épidémie de la COVID-19 sur le territoire chinois, qui selon les prévisions des experts aurait pu entraîner une baisse significative des ventes, celles-ci ne se sont pas écroulées dues à l'achat en ligne mais aussi grâce à l'explosion des achats à la sortie du confinement. Par exemple, la boutique Hermès de la ville de Guangzhou a réalisé un chiffre d'affaires record de 2,7 millions de dollars en un jour, témoignant de la puissance de ce marché et de l'attractivité inégalée des grandes marques de luxe françaises. Hormis le marché chinois et la consommation d'articles de luxe à l'échelle européenne, les États-Unis se hissent parmi les premiers marchés de consommateurs.

La France domine le marché du luxe

Marques de luxe les plus valorisées en 2021, en milliards de dollars



Chiffres arrondis.
Source : BrandZ / Kantar



statista

Image n°14 : La France domine le marché du luxe © statista

Symbole d'un luxe français conquérant, le rachat du joaillier new-yorkais Tiffany and Co par le groupe LVMH au début de l'année 2021, témoigne de l'importance du marché américain, où le luxe participe à mettre en relief la réussite sociale. De nouveaux marchés tendent à émerger où les maisons de luxe françaises se sont introduites, tels que le marché sud-américain, asiatique et celui du Moyen-Orient.

Nonobstant, ces grandes maisons centenaires se voient concurrencer par de nouveaux acteurs qui revendiquent un luxe local. Jacqueline Tsai² met en relief la création d'une marque 100 % chinoise née en 2010 et nommée Shang Xia, Patrick Thomas, gérant d'Hermès, annonce l'ouverture de deux autres boutiques en 2012, dont une située à Pékin et une à Paris. Cette combinaison entre gestion du luxe français et traditions chinoises questionne sur la montée en puissance de marques locales, souhaitant rivaliser avec les marques centenaires établies. Ces aspirations locales mettent donc au défi les maisons de luxe parisiennes soumises à de nombreux défis qu'il serait intéressant de mettre en lumière.

LES MAISONS DE LUXE AU XXI^E S, SOUMISES À DES DÉFIS ÉTHIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX : VERS UNE REDÉFINITION DES VALEURS TRADITIONNELLES ?

En effet, les marques de luxe se retrouvent confrontées à des préoccupations à la fois éthiques et environnementales grandissantes de la part des consommateurs, ce qui tend à bousculer les codes pourtant bien ancrés de ces dernières. La « génération Z », en d'autres termes, les personnes nées entre 1997 et 2010, témoigne d'un souhait, d'un engagement plus prononcé des marques. Afin de ne pas connaître une récession, les différentes maisons de luxe optent pour la création de nombreux programmes alliant à la fois défis environnementaux et éthiques. Chanel inaugure ainsi son programme « Mission 1 degré 5 » pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre dans ses opérations de 50 % d'ici à 2030. Kering, de son côté, promet d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

D'un point de vue éthique, la stratégie des maisons de luxe se tourne vers un contrôle plus accru des filières sensibles comme celle du cuir. Les réglementations deviennent de plus en plus nombreuses en ce qui concerne l'exploitation des ressources naturelles et l'élevage. Au-delà de la compétition qui peut régner entre les différentes maisons de luxe françaises et européennes, celles-ci peuvent converger afin de s'inscrire dans une démarche davantage durable. Symbole de cette alliance depuis le mois d'août 2019, le président de Kering, François-Henri Pinault, pilote le « *Fashion Pact* ». Créé à la demande d'Emmanuel Macron, ce programme s'engage à tenir les trois objectifs suivants : enrayer le réchauffement climatique, restaurer la biodiversité et protéger les océans. Le luxe n'est plus seulement une arme culturelle mais se politise davantage face aux défis sociétaux contemporains.

Ainsi, les marques de luxe centenaires se sont façonnées au cours des siècles, témoignant de techniques et d'un savoir-faire inégalable spécifiques de l'hexagone. Ces maisons polarisent les ventes dans le secteur du luxe à l'échelle mondiale et distillent une géographie du luxe qui évolue au cours des décennies, le Moyen-Orient laissant entrevoir un nouveau marché de consommateurs à conquérir. Malgré ce rayonnement participant au *soft power* français, ces maisons se retrouvent face à des défis à la fois environnementaux et éthiques qui les conduisent à se réinventer sans cesse afin de ne pas perdre de leur attractivité. Symbole d'une réinvention constante, le partenariat très attendu entre la marque de sneakers Nike et le joaillier haut de gamme Tiffany and Co, propriété du groupe LVMH, devrait voir le jour très prochainement.

² : *La Chine et le Luxe*, Jacqueline Tsai

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux

Hanania, Y., Musnik, I., & Gaillochet, P. (2022). Le luxe contre-attaque : Accélération et disruptions. Dunod.

Hanania, Y., Musnik, I., Gaillochet, P., & Dutreil, R. (2022). Le luxe demain : les nouvelles règles du jeu. Dunod.

Lavagna, B. (2021). Géopolitique du luxe : 40 fiches illustrées pour comprendre le monde. Collection dirigée par Pascal Boniface. Eyrolles.

Articles de revue scientifiques

Dekhili, S., & Akli Achabou, M. (2016). Luxe et développement durable : quelles sources de dissonance ? Décisions Marketing, 83, 97-121. <https://doi.org/10.7193/dm.083.97.121>

Flippo, G. (s. d.), La Chine et le luxe, IRIS. <https://www.iris-france.org>

Tsai, J. « La Chine et le luxe ». Monde chinois 29, no 1 (2012): 41-48. <https://doi.org/10.3917/mochi.029.0041>.

Articles de presse

Touzard, P. C. Le luxe fait la révolution durable. Les Echos. (2021, 5 mars). <https://www.lesechos.fr>

Journal du Luxe. (2022, 25 janvier) « Le luxe profite de la diplomatie pour mettre en avant son savoir-faire et le faire-savoir » Bruno Lavagna, « Géopolitique du luxe » . Le Journal du Luxe. <https://journalduluxe.fr>

Sitographie

Vie-publique.fr. « L'originalité du luxe à la française », 20 novembre 2019. <https://www.vie-publique.fr>

« Six générations d'artisan | Hermès | Hermès France ». Consulté le 4 février 2023. <https://www.hermes.com>



LES ÉTATS-UNIS FACE À LA CRISE DES OPIOÏDES



RÉDIGÉ PAR SÉPHORA VENTADOUR

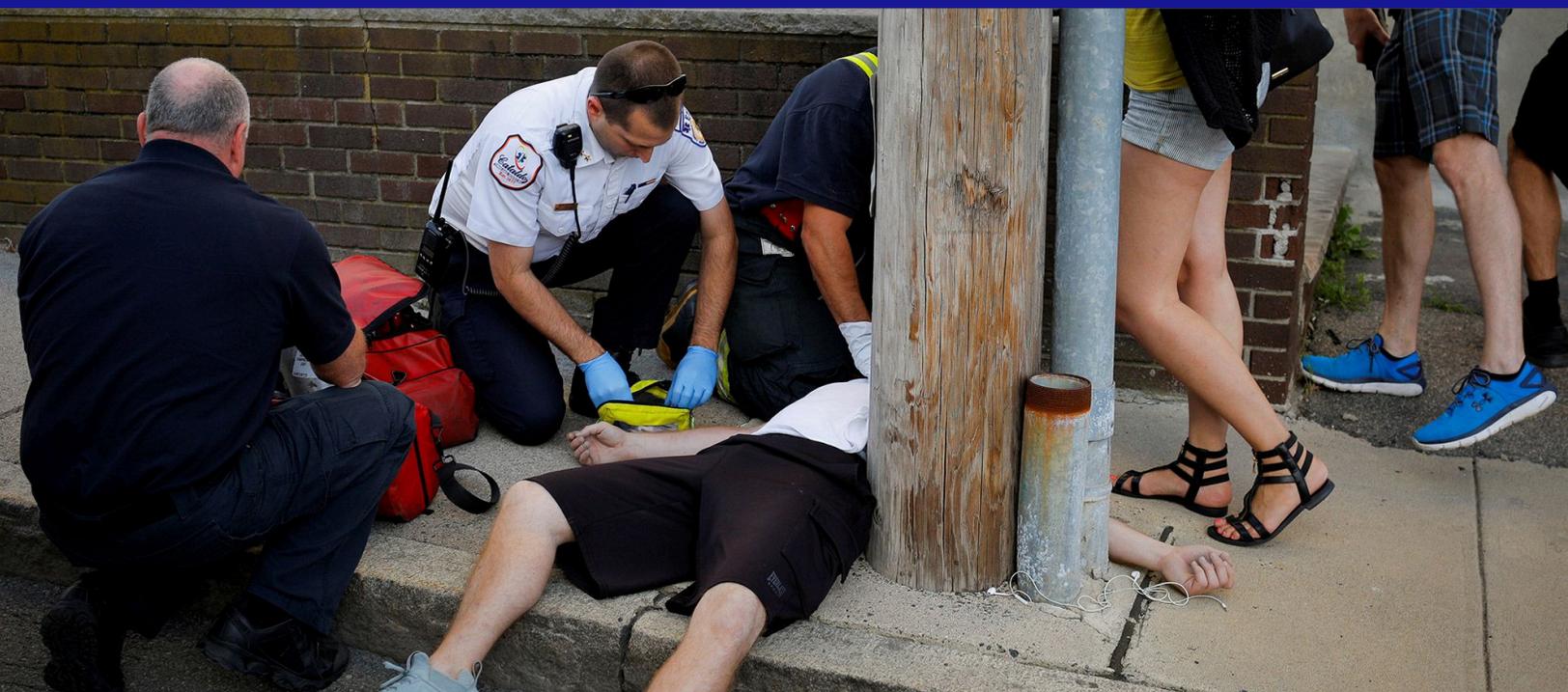


Image n°15 : Opération médicale d'urgence en Virginie-Occidentale © Brian Snyder

Les États-Unis connaissent depuis les années 1990, une crise sanitaire inédite, liée notamment à la commercialisation légale d'anti-douleurs à base d'opium. Les opioïdes ont causé en 20 ans, plus de 500 000 morts dans le pays et ce chiffre est en perpétuelle augmentation.

UNE PLANTE À L'ORIGINE DES ANTI-DOULEURS

Pour rappel, à l'origine des opiacés, se trouve une plante : le *Pavot Somniferum*. C'est en extrayant son latex (liquide blanc que l'on obtient en grattant les parois de la plante), que l'on obtient l'opium. Dans ce même latex, se situent la codéine et la morphine qui font partie de la famille des alcaloïdes, aux propriétés analgésiques (qui diminue la douleur). On parle d'opioïdes lorsque l'on synthétise chimiquement l'opium pour créer des substances similaires à la morphine. Les opiacés sont donc les dérivés directs de l'opium et les opioïdes sont des substances synthétiques dérivées de l'opium, avec des effets similaires.

LES PRÉMICES DE LA CRISE

L'usage du Pavot est très ancien, il date de plusieurs siècles. Les hommes de différentes cultures l'utilisaient déjà pour ses propriétés analgésiques et récréatives. En ce qui concerne les États-Unis, pendant la guerre de Sécession, près de dix millions de pilules d'opium et environ quatre-vingt-cinq tonnes d'opium en teintures et en poudres furent distribuées aux soldats de l'Union (Deaton et al., 2021).

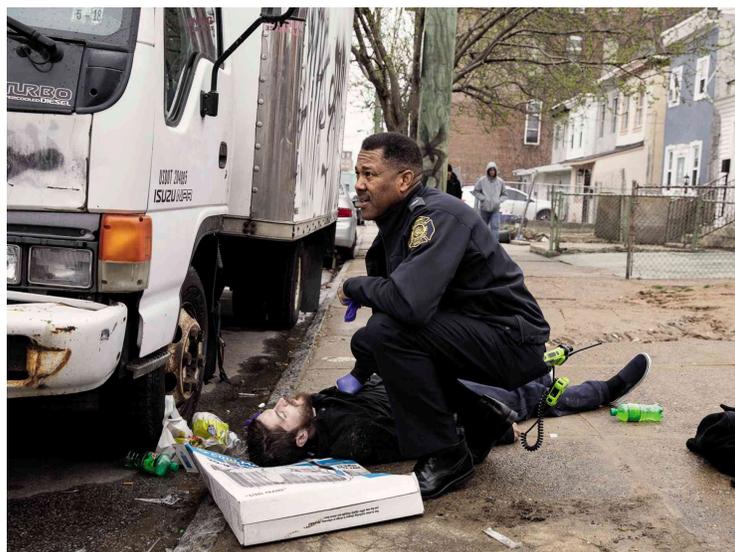


Image n°16 : Victime d'une overdose, ce jeune homme sera finalement sauvé par une injection de naloxone. © Jérôme Sessini/Magnum Photos

L'invention de la seringue hypodermique, va favoriser et booster l'usage de morphine, notamment parce qu'elle permet d'avoir des effets instantanés. La fin du siècle marqua finalement l'augmentation du taux d'addiction notamment chez les Blancs du Sud (Deaton et al., 2021). Pour lutter contre les effets de la morphine, le laboratoire pharmaceutique Bayer synthétisa une nouvelle substance en 1898, avec la promesse que cette dernière aurait tous les avantages de l'opium, addictions exclues. Cette substance n'est autre que l'héroïne qui, par exemple, était utilisée pour faciliter l'endormissement des nourrissons. Bien sûr, cette solution ne fit qu'aggraver les problèmes d'addictions déjà causés par l'opium. Face à cette crise de plus en plus étendue, le corps médical fit un bond en arrière et le *Harrison Narcotics Act* fut voté en 1914 marquant ainsi la fin de la première grande épidémie américaine d'opioïdes.

LA COURSE AUX BREVETS, QUI SERA LA PREMIÈRE ?

Si la situation semblait être apaisée, les chiffres montrent que les deux dernières décennies sont marquées par le taux le plus élevé de morts liés aux opioïdes. Comment expliquer cette nouvelle épidémie sur le sol américain ?

Tout d'abord, la rigueur imposée à l'usage des opioïdes ne convenait pas à tous (notamment à ceux qui profitaient de la commercialisation de ces médicaments). En effet, les industries pharmaceutiques américaines pouvaient très rapidement s'enrichir grâce à leurs produits, mais surtout grâce au système de brevet, qui à lui seul permettait (pour une durée limitée), à son détenteur de fixer ses prix de marchés et de jouir des avantages du monopole. De plus, beaucoup estimaient que les risques alloués aux opioïdes avaient été exagérés et qu'un seul problème persistait : la douleur. C'est dans ce contexte que la course aux *painkiller* (anti-douleurs) fut relancée. Dès 1950, l'industrie pharmaceutique américaine lançait un nouveau produit presque chaque semaine (Keefe, P. R., & Clévy, C., 2022), le marché était alors inondé. Les compagnies commencèrent à engager des publicitaires afin que leurs médicaments puissent être promus, aussi bien auprès des patients, que des médecins. Parmi tous ces publicitaires, Arthur Sackler réussit à tirer son épingle du jeu. En 1942, il réussit à être embauché par John McKeen (directeur de la compagnie Pfizer à l'époque), pour promouvoir le nouvel antibiotique développé par la société: le Terramycine. Ce qui est important de souligner, c'est la technique de marketing utilisée par Arthur Sackler qui, pour l'époque, a vraiment révolutionné la vente de médicaments.

Pour se démarquer et surtout réussir à vendre, il réinventa la publicité pharmaceutique en alliant à la fois, le côté séducteur des publicités classiques (slogans accrocheurs, des visuels tape-à-l'oeil...), (Keefe, P. R., & Clévy, C., 2022) au ciblage clé des médecins (ceux qui prescrivent les médicaments). Pour ce faire, il n'hésita pas à engager des spécialistes reconnus dans la sphère médicale, pour promouvoir les bienfaits des médicaments qu'il cherchait à vendre.

RASSURER POUR MIEUX RÉGNER

En voyant les répercussions positives de cette campagne, McKeen confia un autre projet à Arthur Sackler, celui-ci portait sur un médicament appelé Valium. Sackler décida d'accepter ce nouveau contrat à condition, cette fois-ci, d'avoir une commission à chaque produit vendu. C'est grâce à ce contrat qu'il se construit une immense fortune, puisque le valium devint le médicament le plus vendu de l'époque. Ce début de fortune lui a permis d'acheter une petite compagnie pharmaceutique, la *Purdue Frederick Company*, quelques années plus tard renommée par ses frères, Raymond et Mortimer Sackler, la *Purdue Pharma* (son nom actuel). Pour convaincre les médecins que l'utilisation d'opioïdes était bénéfique et nécessaire à la gestion de la douleur (pas uniquement pour les malades en phase terminale de cancer), il fallait trouver une solution alternative, qui effrayerait moins. C'est comme cela que la MS Contin fût lancée, rebaptisée Oxycontin quelques années plus tard pour des raisons de brevet. L'Oxycontin, lancée en 1996, à l'inverse de la morphine, était volontairement administrée sous forme de comprimés. Ces comprimés devaient entre autres empêcher tout problème d'addiction que la morphine provoquait, notamment grâce à un mécanisme de diffusion lente d'Oxycodon (analgésique). Cette idée, défendue lors de nombreuses conférences réunissant plusieurs chercheurs et médecins, comme la conférence de Toronto en 1984 (organisée par les frères Sackler), finit par plaire et par rassurer les médecins sur l'usage d'anti-douleurs.

OXYCONTIN, GRANDE COMMERCIALISATION

En réalité, l'Oxycodon délivré par les comprimés d'Oxycontin, est bien plus puissant que la morphine (par voie orale). Par exemple, par voie orale, quand pour soulager la douleur il faut 15 mg de sulfate de morphine, il faut 10 mg d'oxycodone (POUYMAYOU, J., & ROBINET, S., s. d.). Pour autant l'idée générale partagée par les médecins de l'époque, était que la morphine restait l'anti-douleur le plus puissant.

Lors des récentes enquêtes, des emails échangés en interne par les membres du clan Sackler, ont révélé la volonté affirmée des propriétaires de *Purdue*, de ne pas corriger cette méconnaissance de la puissance de l'Oxycontin. C'est donc dans ce contexte qu'à la fin des années 1990, les ventes d'Oxycontin doublaient chaque année. Le but de *Purdue Pharma* était atteint, avec la confiance des médecins, venait la prescription d'ordonnances pour traiter toute forme de douleur. L'envie générale étant alors marquée par le désir de maîtriser cette dernière, l'utilisation de l'Oxycontin s'étendit à tous patients souffrants de douleur et non plus seulement aux patients en phase terminale de cancer. Les tactiques commerciales agressives des Sackler expliquent pour beaucoup l'augmentation de la consommation d'opioïdes aux États-Unis. Très vite néanmoins, des signes d'addictions finirent par refaire surface. La promesse de diffusion lente qui empêcherait l'addiction n'était pas tenue. En effet, prendre un comprimé par voie oral diffusait l'Oxycodon lentement dans l'organisme mais, le sniffer en revanche engendre des effets immédiats, revenant de fait au même problème d'addiction du siècle précédent.

DE MONSIEUR TOUT LE MONDE À DROGUÉ

L'une des particularités de l'épidémie des opioïdes touchant les États-Unis, est qu'elle ne concerne pas une partie de la population un peu plus en marge de la société ou économiquement en difficultés, au contraire, tout le monde peut être concerné de près ou de loin. Tout peut démarrer à la simple obtention d'une ordonnance. Néanmoins, ces dernières sont connues pour être limitées dans le temps, laissant alors des patients toujours enclins à leurs douleurs et addictes.

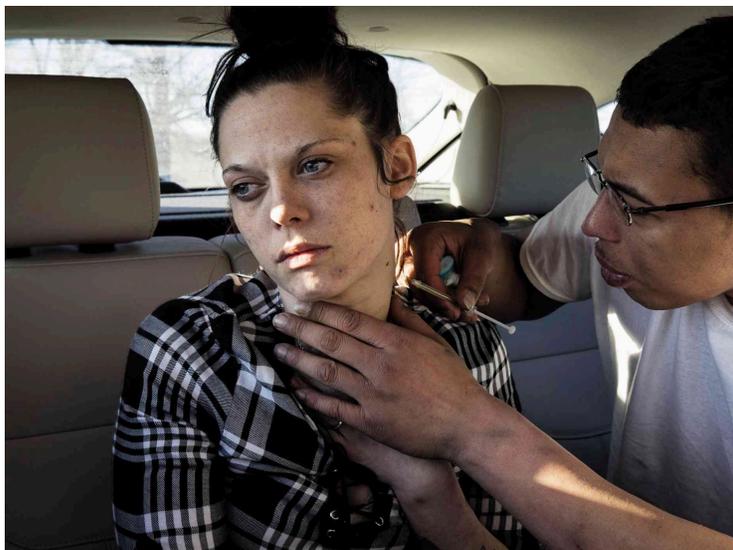


Image n°17 : A Chillicothe, dans l'Ohio. Accro à l'héroïne depuis trois ans, Missy, 30 ans, s'est vu retirer ses trois enfants par les services sociaux. © Jérôme Sessini/Magnum Photos

De plus, pour pallier la crise, les États-Unis ont mis en place un programme de surveillance des ordonnances afin de limiter la diffusion des opioïdes dans le pays. Ce programme s'avère efficace mais tous les patients en manquent d'Oxycontin, ou financièrement incapable de s'en fournir, se tournent vers le marché noir, bien moins cher, avec des produits comme l'héroïne ou plus récemment le Fentanyl. L'année 2017 par exemple, battait un record avec près de 72 000 overdoses causées par l'usage d'opioïdes. Le Fentanyl, tout comme l'héroïne est une drogue synthétique, elle est néanmoins cinquante fois plus puissante que l'héroïne. Au total, selon les autorités sanitaires, 107 622 décès ont été enregistrés en 2021 pour usage de drogues, dont 66 % étaient liés au fentanyl (Smolar, P. 2023e, janvier 9) . En effet, les accros à l'héroïne se tournent vers cette drogue en substitut, notamment attirés par ses effets beaucoup plus puissants et sont faibles coût. Bien souvent, ils s'injectent les mêmes doses que leurs doses habituelles d'héroïne, fatales lorsqu'il s'agit du Fentanyl.

PURDUE PHARMA EST-ELLE COUPABLE?

La *Purdue Pharma* fait l'objet d'un très grand nombre de plaintes. Déjà en 2007, la compagnie plaidait coupable de publicités mensongères auprès des médecins et des patients à propos des risques liés à l'usage de l'Oxycontin, elle dû payer 600 millions de dollars aux plaignants. La compagnie a récemment été mise en faillite par la famille Sackler. Pour autant, ces derniers ont proposé de payer près de 4.2 milliards de dollars aux états plaignants, et aux patients ayant porté plainte, en échange de l'immunité attribuée à tous les membres de la famille qui seraient de fait, protégés de toutes futures allégations. Si les plaignants décident d'accepter, aucun membre de la famille ne paiera pour une crise qui, a elle seule, a fait plus de morts américain que la Seconde Guerre mondiale et la guerre du Vietnam réunie. Leur fortune personnelle resterait alors estimée à près de 10 milliards de dollars.

En 2017, le président Donald Trump déclarait que la crise des opioïdes était une urgence nationale. Bien qu'en 2018, la *Opioid Crisis Response Act*, censée régler le problème avec par exemple un programme national de prévention, un programme de soin et un engagement à stopper l'import de drogues illicites, était votée collégialement par les républicains et les démocrates du Congrès, le nombre d'overdoses ne recule pas, et est au contraire sur une pente ascendante.

Deaton, A., Case, A., & Bury, L. (2021). Morts de désespoir : L'avenir du capitalisme. PUF.

Keefe, P. R., & Clévy, C. (2022). L'empire de la douleur. BELFOND.

Morel, A. & Chappard, P. (2019). Chapitre 15. Opiacés et addiction. Dans : Alain Morel éd., Addictologie: En 47 notions(pp. 193-206). Paris: Dunod. <https://doi-org.ezproxy.univ-catholille.fr/10.3917/dunod.morel.2019.01.0193>

Articles scientifiques

Alcaloïdes opioïdes dans les graines de pavot. (s. d.). securite-alimentaire.public. <https://securite-alimentaire.public.lu>

POUYMAYOU, J., & ROBINET, S. (s. d.). Oxycodone, 'objet marketing' ou alternative à la morphine [Vidéo]. rvh synergie. <https://www.rvh-synergie.org>.

Articles de presse

Bars, S. L. (2019, mars 21). Opiacés : portrait d'une Amérique à la dérive. Le Monde.fr. <https://www.lemonde.fr>

Le Monde avec AFP. (2021, 3 septembre). Crise des opiacés : la justice américaine valide le plan de faillite du laboratoire Purdue. Le Monde.fr. <https://www.lemonde.fr>

Smolar, P. (2023, 9 janvier). Le fentanyl, la drogue qui ravage les Etats-Unis. Le Monde.fr. <https://www.lemonde.fr>

Sitographie

Graines de pavot - alerte : quantification d'opiacés (morphine, codéine). (s. d.). Eurofins Scientific. <https://www.eurofins.fr>

Parlons franchement : L'oxycodone. (s. d.). CAMH. <https://www.camh.ca>

Vidéographie

ARTE. (2018, 19 septembre). USA : morts sur ordonnance | ARTE Reportage. YouTube. <https://www.youtube.com>

CNBC. (2019, 31 mai). How The Sacklers, The Family Behind Oxycontin, Became Nonprofit Pariahs [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com>

Milwaukee Journal Sentinel. (2012, 9 septembre). OxyContin patients, then and now. YouTube. <https://www.youtube.com>

SORTIE D'USINE. (2022, 1 mars). PURDUE PHARMA, l'industrie de la DOULEUR. YouTube. <https://www.youtube.com>

VICE News. (2019, 18 juin). This OxyContin Salesman Of The Year Doesn't Regret His Work (HBO). YouTube. <https://www.youtube.com>

BIBLIOGRAPHIE DU DOSSIER

Articles scientifiques

Chevallier Jacques « Les idées et les livres ». Commentaire, vol. 119, no 3, 2007, p. 831-50.

<https://www.cairn.info/revue-commentaire-2007-3-page-831.htm>. Fukuyama, « The End of History and the Last Man », Free Press, 1990

Cox Aidan, W. Chapman John, The European Community External Co-operation Programmes, Policies, Management and Distribution, Londres, Overseas Development Institute, 1999.

Hillion Christophe, « Partnership and Co-operation Agreements between the European Union and the New Independent States of the Ex-Soviet Union », European Foreign Affairs Review, no 3, 1998 ; Laure Delcour, « L'Union européenne et la Fédération de Russie, un partenariat à petits pas », communication au colloque du CERI, L'Union européenne, acteur international, Paris, IEP, 20-21 juin 2002.

Mangin Florence. « L'Europe ne deviendra un acteur efficace et crédible sur la scène internationale que si États-membres et institutions européennes s'engagent ensemble », L'ENA hors les murs, vol. 498, no. 2, 2020, pp. 31-33.

Petiteville Franck. « L'Union européenne, acteur international « global » ? Un agenda de recherche », Revue internationale et stratégique, vol. 47, no. 3, 2002, pp. 145-157.

Sitographie

Faits et chiffres, économie de l'UE | Union européenne. https://european-union.europa.eu/principles-countries-history/key-facts-and-figures/economy_fr. Consulté le 3 février 2023.

Alexandra Cynthia Jana POUWELS, (09.2022), Lutte contre la fraude et protection des intérêts financiers de l'Union européenne, europarl.europa.eu, <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/32/lutte-contre-la-fraude-et-protection-des-interets-financiers-de-l-union-europeen>

Conseil européen, (13.12.2022), Chronologie - paquet législatif "renforcement de la démocratie et intégrité des élections" , consilium.europa.eu, <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/electoral-rights-and-democratic-participation/timeline-reinforcing-democracy-and-integrity-of-elections-package/>

European Anti-Fraud Office, (16.12.2022), OLAF statement on recent media reports concerning the European Parliament, anti-fraud.ec.europa.eu, https://anti-fraud.ec.europa.eu/media-corner/news/olaf-statement-recent-media-reports-concerning-european-parliament-2022-12-16_en

France Info, (11.02.23) « Soupçons de corruption au Parlement européen : l'eurodéputé belge Marc Tarabella inculpé et écroué » https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/union-europeenne/soupcons-de-corruption-au-parlement-europeen/soupcons-de-corruption-au-parlement-europeen-l-eurodepute-belge-marc-tarabella-inculpe-et-ecroue_5653328.html

BIBLIOGRAPHIE DU DOSSIER

Parlement européen, (17.01.2023), Allégations de corruption: le Parlement doit se mobiliser, [europarl.europa.eu, https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20230116IPR67212/allegations-de-corruption-le-parlement-doit-se-mobiliser](https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20230116IPR67212/allegations-de-corruption-le-parlement-doit-se-mobiliser)

Product - Produits Données - Eurostat. (s. d.). Eurostat. https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-datasets/product?code=sdg_16_60

L'avenir, Clément Boileau (18.01.23), « Qatargate et Marocgate au Parlement européen : qui est qui, qui fait quoi, et qui est inculpé ? »
<https://www.lavenir.net/actu/monde/2023/01/18/qatargate-et-marocgate-au-parlement-europeen-qui-est-qui-qui-fait-quoi-et-qui-est-inculpe-JAQTBK5GHJABTOUCRISUJ7BBJM/>

Le Monde, (11.02.23), « Corruption au Parlement européen : l'eurodéputé belge Marc Tarabella inculpé et écroué »
https://www.lemonde.fr/international/article/2023/02/11/corruption-au-parlement-europeen-l-eurodepute-belge-marc-tarabella-inculpe-et-ecroue_6161474_3210.html

Le Point International (02.02.23), « Corruption : le Parlement européen lève l'immunité de deux élus »
https://www.lepoint.fr/monde/corruption-le-parlement-europeen-s-apprete-a-lever-l-immunite-de-deux-elus-02-02-2023-2507170_24.php

Ouest France (06.02.23), « Soupçons de corruption au Parlement européen : l'Italien Niccolo Figa-Talamanca remis en liberté »
<https://www.ouest-france.fr/europe/ue/soupcons-de-corruption-au-parlement-europeen-l-italien-niccolo-figa-talamanca-remis-en-liberte-3e514026-a610-11ed-ab22-bdd0036c8688>

Types d'institutions, organes et agences | Union européenne. (s. d.). European Union.
https://european-union.europa.eu/institutions-law-budget/institutions-and-bodies/types-institutions-and-bodies_fr

Transparency International. (2019, 25 novembre). France. Transparency.org.
<https://www.transparency.org/en/countries/france>

Sources audiovisuelles

Arte, Fanny, Lépine (2023), « Marocgate : à quoi joue le Maroc ? »
<https://www.arte.tv/fr/videos/113043-005-A/marocgate-a-quoi-joue-le-maroc/>

France Culture (30.01.23), « Corruption : la crédibilité du Parlement européen est-elle atteinte ? »
<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-temps-du-debat/corruption-la-credibilite-du-parlement-europeen-est-elle-atteinte-8517010>

BIBLIOGRAPHIE DU DOSSIER

Ceebios—Centre d'études et d'expertise en biomimétisme. (s. d.). Ceebios. Consulté 20 janvier 2023, à l'adresse <https://ceebios.com>

Guibert. N. (2019, 21 septembre). Comment les États-Unis veulent « développer l'IA à grande échelle ». Le monde.fr. <https://www.lemonde.fr>

HEMARINA - Le 1er transporteur d'oxygène universel à visée thérapeutique—Hemarina. (s. d.). Consulté 21 janvier 2023, à l'adresse <https://www.hemarina.com>

LAURENT B., Biomimétisme : Quand la nature inspire l'innovation dans l'Armée. (2021, septembre 29). CScience : le média des solutionneurs. Consulté le 22 janvier 2023, à l'adresse <https://www.cscience.ca>

Laurent, B. (2021, mai 5). Biomimétisme : Quand la nature inspire l'innovation de défense - DefTech, consulté le 22 janvier 2023, à l'adresse <https://www.deftech.news>

ROGER C., revue, O. S. L. (2020, juillet 10). Défense et biomimétisme—Opérationnels SLDS. Opérationnels – Soutien, Logistique, Défense, Sécurité. Consulté le 22 janvier 2023, à l'adresse <https://operationnels.com>

SIAPARTNERS, 50 000 emplois créés par le biomimétisme en France à l'horizon 2030. (s. d.). Consulté 23 janvier 2023, à l'adresse <https://www.sia-partners.com>

ZHOU J., MBRAIN. (s. d.). μ BRAIN (Archived), Defense advanced research projects agency Consulté 23 janvier 2023, à l'adresse <https://www.darpa.mil/program>

Remerciements

Le bureau rapproché de l'A.M.R.I. (2021-2022), composé d'Harmony Delhalle, Maëwenn Leboulanger, Fazia Khennouche et Alexandre Toutain, étant à l'initiative du projet mérite nos plus sincères remerciements. Nous remercions par ailleurs le bureau actuel (2022-2023), composé du président Nicolas Villain, de la vice-présidente Garance Martin, du trésorier Hugo Senghor et du secrétaire Arthur Biteau pour son soutien dans la maintien et l'évolution de cette revue.

Cette revue a été créée de toutes pièces par des étudiants motivés et engagés pour produire un travail de qualité. À travers cette page nous citons toute ces personnes et leurs rôle dans ce projet.

En premier lieu viennent les rédacteurs des articles et créateurs de cartes, qui ont fait de leur mieux pour produire des articles scientifiques traitant de sujets aussi divers qu'intéressants : Inès Ramos-Darmendrail, Rainath Sylla, Alexandre Messiah, Capucine Rieth, Jennifer Jalmain, Lucas Perriat, Sarah Kouarta, Danielle Heral Mathos, Lilie Lenoir, Séphora Ventadour.

Leurs articles ont été suivis, corrigés et relus avec le plus grand soin par l'équipe de rédacteurs de la revue précédente ainsi que par Juliette Gribovalle et Lilie Lenoir appuyées par Chloé Daniel et Clément Pardonche, entourés du responsable du pôle culture, Amaury Gantet.

Enfin, tout le travail de mise en forme de la revue a été effectué par Johann Lempereur.

Nous tenons enfin à remercier Maylis Lepinette, responsable communication de l'A.M.R.I, pour son aide au partage de la revue sur tous les réseaux dont l'association dispose et à travers les murs de l'Université *via* un QR code.

La petite structure de la revue a nécessité un engagement important et répété de toute l'équipe, qui a témoigné à de nombreuses reprises de son implication et de sa volonté à parfaire le travail.

Ainsi nous tenons à remercier tout le monde pour tout le travail effectué au cours de ce mois et nous espérons, chers lecteurs, vous retrouver lors de nos prochaines éditions !

Rédactrices en chef

JULIETTE GRIBOVALLE ET LILIE LENOIR

appuyées par Chloé DANIEL et Clément PARDONCHE